

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2326

1^{er} septembre 2015

SOMMAIRE

Action Oil Luxembourg SPF S.A.	111605	Goodlens S.à r.l.	111647
A.F.E. S.A.	111648	InfraVia Cypress Communications S.à r.l. ...	111605
ASM Asset Special Management Fund	111641	InfraVia Mediterranean Airport S.à r.l.	111605
Axa World Funds	111603	Investment Vario Pool	111641
BDO Tax & Accounting	111647	Joint Allocation Office S.A.	111607
Bollig Immo S.à r.l. et Cie SCS	111632	Kiminvest S.A.	111644
Bollig Participations S.à r.l.	111634	Le Camas S.à r.l.	111647
Brightlens S.à r.l.	111646	LLH S.A.	111602
Capacity Allocation Service Company.eu S.A.	111607	Luxad S.A.	111646
Costeley Development S.A.	111636	Marino S.A.	111638
Dairo SPF S.A.	111602	Merck Invest SCS	111643
Duberion Strategies S.A.	111604	NV Strategie Emerging	111641
DWS Global	111637	Okilo s.à r.l.	111648
DWS India	111637	OneWorld Tactics	111637
DWS Investment S.A.	111636	Optilux Investments S.A.	111648
DWS Rendite Optima Four Seasons	111636	Optimal Consult SA	111648
DWS Russia	111637	Procap Holding	111604
eFront Luxembourg	111602	Promont	111641
eFront Luxembourg Group Holdings	111646	pulse invest	111637
Global Emerging Markets Balance Portfolio	111637	SEB Private Equity Opportunity Fund III S.C.A., SICAV-SIF	111642

Dairo SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 48.933.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 septembre 2015 à 09.30 au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et des comptes de pertes et profits et affectation des résultats au 31.12.2014.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015046795/1031/15.

eFront Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 170.894.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 18 mai 2015

Il résulte de résolutions prises en date du 18 mai 2015 par l'assemblée générale annuelle de l'actionnaire de la Société que les administrateurs suivants ont été reconduits dans leurs fonctions jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes au 31 janvier 2015:

- Davy Beaucé, ayant son adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, administrateur de classe A;
- Daphné Charbonnet, ayant son adresse professionnelle au 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, administrateur de classe A;
- Christophe Gammal, résidant au 35, rue des Merisiers L-8253 Mamer, administrateur de classe B;
- Olivier Dellenbach, résidant au 18, avenue Mozart, F-75016 Paris, administrateur de classe B;
- Michael Goosse, ayant son adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, administrateur de classe B.

L'assemblée générale a également décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes, Ernst & Young Luxembourg, ayant son siège social au 7 rue Gabriel Lippmann, Parc d'activités Syrdall 2, L-5365 Luxembourg, immatriculé auprès du Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 88019, jusqu'à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes au 31 janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Pour eFront Luxembourg

Un mandataire

Référence de publication: 2015115132/27.

(150124384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

LLH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.

R.C.S. Luxembourg B 71.297.

Il résulte des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue sous seing privé en date du 8 juillet 2015 que:

- le siège social de la Société a été transféré du 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg, avec effet immédiat.
- Mme Annie SWETENHAM, M. Thierry TRIBOULOT et M. Marc SCHMIT ont démissionné de leur fonction d'administrateurs de la Société avec effet immédiat.
- les personnes suivantes ont été nommées en leur remplacement à la fonction d'administrateurs avec effet immédiat et ceci pour une durée de six ans:

* M. Vincent WILLEMS, employé privé, né le 30 septembre 1975 à Liège (Belgique), demeurant professionnellement au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg,

* M. Alessandro PARAFIORITI, employé privé, né le 12 octobre 1976 à Varese (Italie), demeurant professionnellement au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg,

* Mme Claire PEPE, employée privée, née le 30 décembre 1987 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 19, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Leurs mandats viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2020.

- la société SER.Com S.à.r.l., ayant son siège social au 19, Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 117.942, a été nommée au poste de commissaire aux comptes, avec mission à partir des comptes au 31 décembre 2015 et ceci pour une durée de six ans, en remplacement de M. Marco RIES, démissionnaire.

Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2020.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2015115715/27.

(150124130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Axa World Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 63.116.

Shareholders are invited to attend the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders which will be held at 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on *September 23rd*, 2015 at 2.30 p.m. (Luxembourg time).

For purpose of considering the following

Agenda:

1. Approving the following amendments and updates to the articles of incorporation of the Company (the "Articles")
 - a) Amendment to Article 6 in accordance with the requirements of the law of 28 July 2014 regarding immobilisation of bearer shares and units so as to provide that (i) shareholders having subscribed to bearer shares shall, upon written request, receive bearer share certificates evidencing their shareholding, (ii) a register of bearer shares will be kept by a depositary appointed by the board of directors for such purposes and (iii) any transfer of bearer shares shall become effective towards the Company and third parties through the record of the transfer in the register of bearer shares;
 - b) Amendment to Article 8 in order to update the "United States Person" definition;
 - c) Amendment to Article 14 in order to reflect the obligation for the Board to choose a chairman among its members in accordance with the amended law of 10 August 1915 on commercial companies as amended (the "Law of 1915");
 - d) Amendment to eighth paragraph of Article 16 in order to provide that the transferable securities and money market instruments in which the Company may invest up to 100% of the net assets attributable to each sub-fund may also be issued or guaranteed by a member state of the Group of Twenty (the "G20") or Singapore or Hong Kong or by any other non-member state of the European Union as accepted by the Regulatory Authority and disclosed in the sales documents for the shares of the Company;
 - e) Amendment to the last paragraph of Article 16 so as to delete the provision that the UCITS in which the Company may invest and which is linked to the Company by common management or control or by a substantial direct or indirect holding or managed by the investment manager of the Company must be one that specializes in accordance with its constitutional documents in investment in a specific geographical area or economic sector;
 - f) Amendment to eighth paragraph of Article 21 so as to provide that the redemption price shall be paid within the timeframe set forth by the Board from time to time in the prospectus instead of 3 business days after the relevant valuation date or on the date of the share certificates (if issued) have been received by the Company;
 - g) Deletion of the last paragraph of Article 26 as the Company is no longer required, in accordance with the law of 17 December 2010 relating to undertakings for collective investment (the "Law of 2010"), to send to registered shareholders or publish a printed copy of the annual accounts, including the balance sheet and profit and loss account and the Board's report to shareholders together with the convening notice, provided that the convening notice indicates the place and the practical arrangements for providing these documents and specifies that each shareholder may request that they are sent to him.
2. As a consequence of item 1. above, approving the coordinated Articles.
3. Miscellaneous.

The draft revised Articles are available for inspection at the registered office of the Company.

The quorum required to deliberate and vote on the Agenda is at least fifty per cent of the shares issued by the Company and each resolution of the Agenda must be passed by the affirmative vote of at least two thirds of the votes validly cast at the meeting.

The quorum and the majority at this extraordinary general meeting will be determined according to the shares issued by the Company and outstanding at midnight (Luxembourg time) on the fifth day prior to the general meeting (the "Record Date"). The rights of a shareholder to attend and vote at the extraordinary general meeting are determined in accordance with the shares held by such shareholder at the Record Date.

If the quorum is not reached at this extraordinary general meeting of shareholders, a second general meeting of shareholders will be convened with the same agenda, in the manner prescribed by the applicable law.

The second general meeting of shareholders can validly deliberate whatever the proportion of the represented capital may be.

Each entire share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting by proxy.

If you do not expect to attend the meeting in person, please sign and date a proxy form which may be obtained at the Company and return it as soon as possible by fax to the following number: (+ 352) 464 010 413 and subsequently by airmail to the registered office of the Company at the following address:

State Street Bank Luxembourg
49, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
To the attention of Mrs Marie-Hélène Iagnemma

In order to be valid for this meeting, proxies should arrive at the registered office of the Company by the close of business on September 21st, 2015.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2015146345/755/65.

Duberion Strategies S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 140.996.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 septembre 2015 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2015 ;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2015 ;
3. affectation des résultats au 30 juin 2015 ;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes ;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015141826/10/18.

Procap Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-9501 Wiltz, Zone Industrielle de Wiltz.
R.C.S. Luxembourg B 50.225.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer les Actionnaires à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

qui aura lieu exceptionnellement en date du 18 septembre 2015 à 11 heures à l'étude de Me Carlo Wersandt, 12, rue Jean Engling, L-1446 Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Changement de dénomination sociale et modification subséquente du premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts
- Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015145764/14.

Action Oil Luxembourg SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 21.093.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *10 septembre 2015* à 10h00 au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31 décembre 2014.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015048883/1031/15.

InfraVia Cypress Communications S.à r.l., Société à responsabilité limitée,

(anc. InfraVia Mediterranean Airport S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 189.265.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of June.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange.

THERE APPEARED:

InfraVia II Invest S.A., a joint stock company (société anonyme), incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 181909,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, having her professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of one (1) proxy given under private seal.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing in Luxembourg under the name of "InfraVia Mediterranean Airport S.à r.l." (hereinafter, the Company), with registered office at 7 rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 189265, established pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, notary then residing in Esch/Alzette, of July 31, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2745 of October 6, 2014, and whose bylaws have not been amended since then.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) represented by twelve thousand five hundred (12.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

III. The sole shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the Company from "InfraVia Mediterranean Airport S.à r.l." to "InfraVia Cypress Communications S.à r.l."

Second resolution

Pursuant to the above change of name, article 1 of the Company's articles of association is amended to give it henceforth the following content:

"**Art. 1.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of InfraVia Cypress Communications S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles)."

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, who is known to the notary by her name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quinze, le vingt-deux juin.

Par-devant Nous, Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange.

A COMPARU:

InfraVia II Invest S.A., une société anonyme établie et existante selon le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 181909,

ici représentée par Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, ayant son adresse professionnelle au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie et existante à Luxembourg sous la dénomination «InfraVia Mediterranean Airport S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 7 rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189265, constituée par acte reçu par Maître Francis Kessler, alors notaire résident à Esch/Alzette, en date du 31 juillet 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2745 du 6 octobre 2014, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis lors.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

III. L'associé unique, représenté comme indiqué ci-dessus, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société de «InfraVia Mediterranean Airport S.à r.l.» en «InfraVia Cypress Communications S.à r.l.»

Deuxième résolution

Suite au changement de dénomination sociale, l'article 1 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de InfraVia Cypress Communications S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).»

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 juin 2015. Relation: EAC/2015/14759. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015115604/88.

(150124949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

**JAOS.A., Joint Allocation Office S.A., Société Anonyme,
(anc. CASC.EU S.A., Capacity Allocation Service Company.eu S.A.).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 2, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 142.282.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fourth day of June,
before us, Maître Marc Loesch, with professional residence at Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg,
was held

the extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Capacity Allocation Service Company.eu S.A., a Luxembourg public limited liability company (société anonyme), with registered office at 2, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 142282 (the Company).

The Meeting is opened at 5.30 p.m. and chaired by Mr Jean-Yves Lhommel (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary Mr Mathieu Feldmann.

The Meeting elects as scrutiner Mr Quentin Ramaget.

The bureau of the Meeting having thus been formed, the Chairman declares that:

I. The shareholders and the number of the shares they hold are shown on an attendance list. This attendance list as well as the proxies, after signature ne varietur by the proxy holders of the shareholders and the officers of the Meeting will remain annexed to the present minutes. As appears from the said attendance list, the entire share capital of the Company is represented at the Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda.

II. The shareholders of the Company consider themselves as duly convened and have perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

III. The agenda of the Meeting is the following:

Agenda

1. Waiver of (i) the right to an examination of the draft terms of Merger and (ii) the written report from an independent expert;

2. Confirmation of the availability of all required documents at the premises of the Company as per Article 267 of the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the Law);

3. Approval of the joint explanatory report of the management body of the Company on the merger plan;

4. Approval of the cross border merger between the Company and Central Allocation Office GmbH as described in the common draft terms of the merger;

5. Approval of the capital increase for an amount of five hundred and eighty three thousand two hundred and ninety euros (EUR 583,290) resulting from the merger and of the share exchange ratio;

6. Approval of the reclassification of the equity accounts of the company in order to reduce the share capital of the Company after the merger to an amount of one hundred and fifteen thousand euros (EUR 115,000) with a legal reserve of ten thousand euros (EUR 10,000) and bring the share premium account to an amount of four million four hundred and eighty six thousand five hundred euros (EUR 4,486,500);

7. Decision to restate the articles of association of the Company;

8. Appointment of the members of the Supervisory Board and Management Board of the Company as follows:

- Mr. Michel BRUNNER, born in Zurich, Switzerland, on 19 May 1972, with professional address at Swissgrid AG, Dammstrasse 3, PO Box 22, 5070 Frick, Switzerland, as member of the Supervisory Board of the Company for a period ending on the annual general meeting of the shareholders of the Company which will approve the 2016 annual accounts;

- Mr. Emanuel COLOMBO, born in Monza, Italy, on 9 September 1972, with professional address at Rte, Tour Initiale, 1, Terrasse Bellini F-92919 Puteaux (La Défense) France, as member of the Supervisory Board of the Company for a period ending on the annual general meeting of the shareholders of the Company which will approve the 2016 annual accounts;

- Mrs. Kamilla CSOMAI, born in Győr, Hungary, on 9 February 1973, with professional address at Mavir, H-1031 Budapest, Anikó str. 4., as member of the Supervisory Board of the Company for a period ending on the annual general meeting of the shareholders of the Company which will approve the 2016 annual accounts;

- Mr. Thorsten DIETZ, born in Recklinghausen, Germany, on 10 December 1971, with professional address at TenneT TSO GmbH, Bernecker Straße 70, 95448 Bayreuth, Germany, as member of the Supervisory Board of the Company for a period ending on the annual general meeting of the shareholders of the Company which will approve the 2016 annual accounts;

- Mr. Luigi DE FRANCISCI, born in Palermo, Italy, on 30 December 1956, with professional address at Terna Rete Elettrica Nazionale Società per Azioni, Roma - Viale Egidio Galbani, 70 - 00156, as member of the Supervisory Board of the Company for a period ending on the annual general meeting of the shareholders of the Company which will approve the 2016 annual accounts;

- Mr. Manfred PILS, born in Vienna, Austria, on 15 October 1954, with professional address at Austrian Power Grid, Wagramer Strasse 19, A-1220 Wien, as member of the Supervisory Board of the Company for a period ending on the annual general meeting of the shareholders of the Company which will approve the 2016 annual accounts;

- Mr. Konrad PURCHALA, born in Warsaw, Poland, on 7 November 1974, with professional address at PSE S.A., ul. Warszawska 165, 05-520 Konstancin-Jeziorna, Poland, as member of the Supervisory Board of the Company for a period ending on the annual general meeting of the shareholders of the Company which will approve the 2016 annual accounts;

- Mr. Frank VANDENBERGHE, born in Lauwe, Belgium, on 31 January 1956, with professional address at Elia, Boulevard de l'Empereur 20, B-1000 Brussels, Belgium, as member of the Supervisory Board of the Company for a period ending on the annual general meeting of the shareholders of the Company which will approve the 2016 annual accounts;
as members of the Supervisory Board and:

- Mr. Corné MEEUWIS, born in Tilburg on 06 August 1961, with professional address at 2 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg-Hamm, as member of the Management Board of the Company in the quality of Chief Executive Officer (CEO) for a period ending on the annual general meeting of the shareholders of the Company which will approve the 2017 annual accounts;

as sole member of the Management Board;

9. Miscellaneous.

After deliberation, the Meeting passes, by unanimous vote, the following resolutions:

Resolution 1

In accordance with article 266 (5) of the Law, the Meeting resolves to waive the right to an examination of the draft terms of Merger and the written report from an independent expert.

Resolution 2

The Meeting RESOLVES to acknowledge that the shareholders of the Company have been presented, according to Articles 267 of the Law, one month before the date of the general meeting which shall decide on the common draft terms of the cross border merger, all the following required documents at the premises of the Company:

- the common draft terms of the cross border merger;
- the annual accounts and the management reports of the Company and Central Allocation Office GmbH, (the “Absorbed Company”) for the last three financial years;
- the report of the administrative or management bodies of the Company and of the Absorbed Company referred to in Article 265 of the Law;

In accordance with article 266(5) of the Law, the Meeting RESOLVES to declare that the shareholders of the Company waived their right to an examination of the common draft terms of merger and the written report from an independent expert referred to by article 266 of the Law.

Resolution 3

The Meeting RESOLVES to approve the terms of the joint management report prepared by the management body of the Company and the management body of the Absorbed Company and providing, inter alia, the legal and economic explanation for the envisaged cross border merger between the Company and the Absorbed Company.

Resolution 4

The Meeting, after having carefully examined all the documents listed in the first resolution, RESOLVES to approve the cross border merger as contemplated by the common draft terms of the cross border merger published in Luxembourg in the Mémorial C number 1127, on 27 April 2015 in all its provisions and in its entirety, without exception and reserves. The Merger will be effective as from the date of publication of the present deed in the Luxembourg Memorial scheduled on the 1st of September 2015 and as from January 1, 2015 for accounting purposes.

The general meeting of shareholders resolved to approve the allocation of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company to the Company and the allotment and conditions of issue of new shares, all in accordance with the exchange ratio as published in the Mémorial C number 1127, on 27 April 2015.

Resolution 5

The Meeting RESOLVES to approve the capital increase of the Company by a total amount of five hundred and eighty three thousand two hundred and ninety euros (EUR 583,290) in order to bring it from its current amount of nine hundred and seven thousand three hundred and twenty eight (EUR 907,328) to an amount of one million four hundred and ninety thousand and six hundred thirty euros (EUR 1,490,630) by the issuance of four thousand and five hundred (4,500) new shares without par value together with a merger premium amounting to one million two hundred and twenty one thousand and two hundred and ten euros (EUR 1,221,210) in consideration of the transfer of any and all assets, liabilities, rights, obligations and contracts of the Absorbed Company to the Company.

The general meeting of shareholders acknowledged that the capital increase will be subscribed as follows:

1) TenneT TSO GmbH, a private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) incorporated under the laws of Germany, having its registered office at Bernecker Straße 70, D-95448 Bayreuth, registered with the commercial register of the Amtsgericht Bayreuth under number HRB 4923, here represented by Jean-Yves Lhommel in his capacity of employee of PricewaterhouseCoopers Société Coopérative with registered office at 2, rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to five hundred (500) Class O Ordinary Shares without par value for a subscription price of sixty four thousand eight hundred and ten euros (EUR 64,810) together with a merger premium of one hundred and thirty five thousand six hundred ninety euros (EUR 135,690);

2) Austrian Power Grid AG, a company incorporated and existing under the laws of Austria, having its registered office at Wagramerstraße 19, IZD Tower, 1220 Vienna, Austria, registered with the Commercial Register under the number FN 177696 v HG Wien, here represented by Jean-Yves Lhommel in his capacity of employee of PricewaterhouseCoopers Société Coopérative with registered office at 2, rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to five hundred (500) Class P Ordinary Shares without par value for a subscription price of sixty four thousand eight hundred and ten euros (EUR 64,810) together with a merger premium of one hundred and thirty five thousand six hundred ninety euros (EUR 135,690);

3) ELES, Ltd., Electricity Transmission System Operator, a limited liability company incorporated under the laws of Slovenia, having its registered office at Hajdrihova, Ulica 2, 1000 Ljubljana, Slovenia, registered with the Commercial Register under number 5427223000, here represented by Jean-Yves Lhommel in his capacity of employee of PricewaterhouseCoopers Société Coopérative with registered office at 2, rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to five hundred (500) Class Q Ordinary Shares without par value for a subscription price of sixty four thousand eight hundred and ten euros (EUR 64,810) together with a merger premium of one hundred and thirty five thousand six hundred ninety euros (EUR 135,690);

4) Croatian Transmission System Operator Ltd., a company incorporated and existing under the laws of Croatia, having its registered office at Kupska 4, 10 000 Zagreb, Croatia, and registered with the Commercial Court in Zagreb under the number 080517105, here represented by Jean-Yves Lhommel in his capacity of employee of PricewaterhouseCoopers Société Coopérative with registered office at 2, rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to five hundred (500) Class R Ordinary Shares without par value for a subscription price of sixty four thousand eight hundred and ten euros (EUR 64,810) together with a merger premium of one hundred and thirty five thousand six hundred ninety euros (EUR 135,690);

5) ČEPS, a.s. - a company incorporated and existing under the laws of Czech Republic, with its registered office at 101 52 Praha 10, Elektrarenska 774/2, Czech Republic, and incorporated in the Commercial Register kept by the Municipal Court in Prague, Section B, Entry 5597, with the Company Identification No. 25702556, here represented by Jean-Yves Lhommel in his capacity of employee of PricewaterhouseCoopers Société Coopérative with registered office at 2, rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to five hundred (500) Class S Ordinary Shares without par value for a subscription price of sixty four thousand eight hundred and ten euros (EUR 64,810) together with a merger premium of one hundred and thirty five thousand six hundred ninety euros (EUR 135,690);

6) 50Hertz Transmission GmbH, a private limited liability company (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) incorporated under the laws of Germany, having its registered office at Eichenstraße 3A, 12435 Berlin, Germany, registered with the commercial register of the local court (Amtsgericht) of Charlottenburg under number HRB 84446., here represented by Jean-Yves Lhommel in his capacity of employee of PricewaterhouseCoopers Société Coopérative with registered office at 2, rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to five hundred (500) Class T Ordinary Shares without par value for a subscription price of sixty four thousand eight hundred and ten euros (EUR 64,810) together with a merger premium of one hundred and thirty five thousand six hundred ninety euros (EUR 135,690);

7) MAVIR. Hungarian Independent Transmission Operator Company Ltd., a company incorporated and existing under the laws of Hungary, with its registered office at Anikó u. 4., 1031 Budapest, Hungary, and registered by the Budapest Metropolitan Court as Court of Company Registration under the number 01-10-044470, here represented by Jean-Yves Lhommel in his capacity of employee of PricewaterhouseCoopers Société Coopérative with registered office at 2, rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to five hundred (500) Class U Ordinary Shares without par value for a subscription price of sixty four thousand eight hundred and ten euros (EUR 64,810) together with a merger premium of one hundred and thirty five thousand six hundred ninety euros (EUR 135,690);

8) Polskie Sieci Elektroenergetyczne S.A., a company incorporated and existing under the laws of Poland, with its registered office at 05-520 Konstancin-Jeziorna, ul. Warszawska 165, Poland and registered in the commercial register by the District Court for Warsaw XIV Commercial Registry Division under No 0000197596, here represented by Jean-Yves Lhommel in his capacity of employee of PricewaterhouseCoopers Société Coopérative with registered office at 2, rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to five hundred (500) Class V Ordinary Shares without par value for a subscription price of sixty four thousand eight hundred and ten euros (EUR 64,810) together with a merger premium of one hundred and thirty five thousand six hundred ninety euros (EUR 135,690);

and

9) Slovenská elektrizačná prenosová sústava, a.s., a company incorporated and existing under the laws of Slovak republic, with its registered office at Mlynské nivy 59/A, 824 84 Bratislava, Slovakia, incorporated in the Commercial Register kept by the District Court Bratislava I, Section Sa, Entry 2906/B, Company Identification Number: 35829141, here represented by Jean-Yves Lhommel in his capacity of employee of PricewaterhouseCoopers Société Coopérative with registered office at 2, rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg prenamed by virtue of a proxy given under private seal, declares to subscribe (i) to five hundred (500) Class W Ordinary Shares without par value for a subscription price of sixty four thousand eight hundred and ten euros (EUR 64,810) together with a merger premium of one hundred and thirty five thousand six hundred ninety euros (EUR 135,690);

In accordance with article 26-1 of the Law, the above contribution in kind was subject to a valuation report dated May 29, 2015 issued by KPMG Luxembourg Société Coopérative, having its registered office at 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 103 590 independent audit expert (réviseur d'entreprises agréé), which concludes as follows:

“Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution does not correspond at least to the number and value of the 4,500 Shares to be issued by the Absorbing Company, together with the amount of the contribution premium (i.e. EUR 1,221,210), as consideration hereof.”

Resolution 6

The Meeting representing all shareholders of the Company after the merger RESOLVES to approve the reclassification of the equity accounts of the Company by reducing the share capital of the Company by a total amount of one million three hundred and seventy five thousand and six hundred and thirty euros (EUR 1,375,630) in order to bring the share capital of the Company to an amount of one hundred and fifteen thousand euros (EUR 115,000). The legal reserve of the Company amounting to eighty two thousand and ninety one euros (EUR 82,091) will be reduced to an amount of ten thousand euros (EUR 10,000). The amount resulting from the reduction of the share capital and legal reserve and all other reserves and premiums of the Company are allocated to a share premium account.

As a result of the above reallocation, the equity accounts of the Company will be split as follows:

- A share capital amounting to one hundred and fifteen thousand euros (EUR 115,000) of share capital;
- A legal reserve amounting to ten thousand euros (EUR 10,000); and
- A share premium amounting to four million four hundred eighty six thousand and five hundred euros (EUR 4,486,500).

Resolution 7

As a consequence of the above resolutions, the Meeting representing all shareholders of the Company after the merger RESOLVES to amend and restate the articles of association of the Company which shall now read as follows:

AMENDED AND RESTATED ARTICLES OF ASSOCIATION
ARTICLES OF ASSOCIATION
FOR
JAO S.A.

I. Name - Registered office - Corporate Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Joint Allocation Office S.A." to be abbreviated as "JAO S.A." (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the Management Board. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders (the General Meeting), acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Management Board, subject to prior approval of the Supervisory Board.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is to provide (yearly, monthly, daily and intraday) cross border trade and exchange facilitation services mainly to Transmission System Operators (the TSOs), described as well as “congestion management”, as defined in article 2 of Directive 2009/72/EC of the European Parliament and of the Council of 13 July 2009 concerning common rules for the internal market in electricity and repealing Directive 2003/54/EC, as amended or replaced from time to time, or any similar provision of applicable national law concerning common rules for the internal market in electricity (gestionnaires de réseau de transport as defined in article 1 of the law of 1 August 2007 on the electricity market, as amended; implementing Directive 2009/72/EC).

3.2 In this context, the Company may manage on behalf of the TSOs the allocation of available transmission capacity to the market, present the available transmission capacity to the market, allocate transmission capacity to individual market participants, facilitate/manage the secondary market activities and calculate and manage the billing amount, and the financial flows related to these activities.

3.3 In addition, subject to prior approval of its Supervisory Board, the Company may undertake related activities such as, but not limited to, services related to market coupling, secondary capacity trading, intraday cross border capacity allocation and provide information technology system licensing, consulting and project management.

3.4 Nonetheless, the Company should only develop activities in accordance with its business development plan (the Business Development Plan) as approved at least every year by a resolution of the General Meeting.

3.5 The Company may borrow from its shareholders (the Shareholders) (subject to their respective approval) at market rates upon approval of the Supervisory Board. It may only raise on the capital market debt of up to one years' maturity, unless otherwise agreed by the Supervisory Board. Within this restriction, it may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries and affiliated companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of its subsidiaries and affiliated companies, and, generally, for its own benefit and that of any of its subsidiaries and affiliated companies.

3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object as laid down under this 3.1.

Art. 4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several Shareholders.

II. Capital - Shares - Beneficiary Shares - Transfer

Art. 5. Capital.

5.1 The subscribed (and issued) share capital of the Company is set at EUR 115,000 represented by 1,150 shares (individually a Share and collectively (the) Shares) without par value.

5.2 All Shares are subscribed and fully paid-up.

5.3 The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1 The Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

6.2 Shares may only be held by TSOs to the extent that (i) in case of EU countries, the requirements of the Directive 2009/72/EC and namely, its Chapter IV, as well as any subsequent EU legislation and any applicable law implementing such directive or subsequent EU legislation, are complied with; or (ii) in case of non-EU countries, their relevant national legislation concerning unbundling requirements, is complied with. Shareholders undertake to comply with such requirements at all times. Within six months of a Shareholder no longer complying with this requirement, such Shareholder shall be deemed to request for a transfer of its Shares in accordance with article 8.3 below.

6.3 A register of shares (the Shares Register) is kept at the registered office and may be examined by each Shareholder upon request.

6.4 A Share transfer is carried out by a declaration of transfer duly dated and signed by the transferor and the transferee or by their authorised representatives and entered in the Shares Register following a notification to, or acceptance by, the Company, in accordance with article 1690 of the Civil Code. The Company may also accept as evidence of a share transfer other documents recording the agreement between the transferor and the transferee. The Company shall refuse to register any transfer made in breach of the restrictions provided for in the Article.

6.5 The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

6.6 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by the Law and in particular by article 49-8 of the Law. The redemption of Shares as well as the terms and conditions of such redemption shall be decided by the Management Board with the prior approval of the Supervisory Board. Shareholders whose Shares are to be redeemed shall consent to such redemption, subject to any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

Art. 7. Beneficiary Shares.

7.1 In accordance with article 37 of the Law, the Company issued ten thousand (10,000) beneficiary shares (the Beneficiary Shares) with no nominal value, which are not representative of the share capital of the Company, but are issued to Shareholders in consideration to the business volume contributed to the Company (apport en industrie). Beneficiary Shares do not bear any economic rights and do not give right to any distribution to their holders.

7.2 Beneficiary Shares shall be allocated to Shareholders only, proportionally to the service volume ratios they contributed to the Company as may be further set forth in any Shareholders' agreement relating to the Company. The number of Beneficiary Shares held by each Shareholders shall be updated on an annual basis.

7.3 For the purpose of article 7.2, the Company may issue additional Beneficiary Shares and/or redeem Beneficiary Shares, upon resolution of the General Meeting.

The attribution of the Beneficiary Shares is revised once per year at the annual General Meeting or any time a Shareholder joins or exits the Company or a transfer of Shares is carried out. The revised attribution of the Beneficiary Shares shall follow the rule under article 7.2 taking into account the services performed by the Company at the date of the annual General Meeting or of the entrance or exit or transfer as the case may be. Issuance and/or redemption of Beneficiary Shares reflecting the revised attribution is carried out by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. Beneficiary Shares shall be redeemed as a result of the decrease in the amount of service volume ratios provided so that no redemption price shall be paid by the Company. The revised attribution of Beneficiary Shares and associated rights shall be effective as from the resolution which shall be the first item on the agenda of the General Meeting.

7.4 Transfer of Beneficiary Shares is not allowed, unless otherwise agreed by the General Meeting.

7.5 A register of Beneficiary Shares (the Beneficiary Shares Register) is kept at the registered office of the Company and may be examined by each Shareholder upon request. In case of an issue or redemption of Beneficiary Shares, due inscription thereof shall be made in the Beneficiary Shares Register.

7.6 The Beneficiary Shares are and will remain in registered form (actions nominatives).

7.7 Beneficiary Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Beneficiary Share.

Art. 8. Transfer of Shares - Pre-emption Right on Transfer of Shares.

8.1 No Shareholder shall transfer the property or the beneficial ownership (a Transfer) of any Share to any person except in compliance with the Articles. Any Transfer of any Share to a non-Shareholder shall require the unanimous prior approval of all the Shareholders of the Company given either in writing or in a General Meeting.

8.2 A Transfer which is not effected in accordance with the Articles shall be deemed null and void and shall be unenforceable against the Company or the other Shareholders.

8.3 Any Transfer of Shares shall be notified as per 8.3 (a) and shall be subject to a call option from the Company. If such call option right is not exercised, then there shall be a pre-emptive right in favour of all of the other Shareholders (the Other Shareholders) in proportion to their respective shareholdings in accordance with the terms and conditions set out below:

(a) Any Shareholder who wishes to Transfer its Shares (the Offering Shareholder) shall notify as soon as possible the Company and the Other Shareholders at the address mentioned in the Shares Register about the contemplated Transfer. The notice shall be by registered letter with indication of the number of Shares the Offering Shareholder intends to transfer, the identity and the address of each prospective transferee, if any, proof that such transferee complies with article 8.1, and, if applicable, the price or the value of the Shares (the Price) agreed by the parties to the proposed Transfer or the price offered by the Offering Shareholder and all other terms and conditions of the planned Transfer (the Transfer Notice).

(b) From the date of the Transfer Notice, the Other Shareholders shall have the right to exercise their pre-emptive rights in proportion to their respective shareholdings within the period of forty-five (45) days from the receipt of the Transfer Notice with respect to the Shares which the Offering Shareholder intends to transfer.

(c) The Other Shareholders who wish to exercise their pre-emptive rights shall notify the Offering Shareholder (at the address mentioned in the Shares Register) by registered letter with indication of the number of Shares in respect of which they exercise their pre-emptive rights in proportion to their respective shareholdings. The pre-emptive right shall be deemed to have been exercised on the date of the sending of such registered letter.

(d) The pre-emptive right shall be exercised at the Price except that if any of the Other Shareholders deems the Price to be above the fair value, such Other Shareholder has the right to inform the Offering Shareholder, within thirty (30) days of the Transfer Notice, of such determination. In this case, the fair value shall be agreed between the Offering Shareholder and the Other Shareholders, or, failing such agreement, determined by an independent expert of a highly regarded international accounting firm, appointed by the Offering Shareholder and the Other Shareholders in mutual consent and failing which, by the chairperson of the Luxembourg Institute of Auditors. The fair value determination of the independent expert shall be final and binding upon the Offering Shareholder and the Other Shareholders.

(e) If the pre-emptive rights have been exercised with respect to a total number of Shares smaller than the number of Shares offered, the Other Shareholders who have exercised their pre-emptive rights with respect to the Shares are entitled to exercise their pre-emptive rights for the remaining Shares under the same conditions as the first pre-emptive right but can bid for any number of Shares (Second Pre-emptive Right). The Other Shareholders who wish to exercise their Second Pre-emptive Right, shall notify the Management Board (at the registered office of the Company) and the Offering Shareholder (at the address mentioned in the Shares Register) by registered letter within forty-five (45) days of the despatch by the Management Board of a notice to the Other Shareholders regarding the existence of Shares to which the Second Pre-emptive Right shall apply.

(f) If, after the exercise of the Second Pre-emptive Right, not all the Shares have been transferred, the pre-emptive right will not be considered to be exercised with respect to these Shares and the Offering Shareholder may transfer these Shares under the terms and conditions indicated in the Transfer Notice.

(g) The payment of the Price or, as the case may be, the consideration for the Shares to be transferred as a result of the exercise of the pre-emptive right (and the Second Pre-emptive Right) and the Transfer of the Shares shall take place simultaneously within forty-five (45) days following the exercise of the pre-emptive right, without interest.

8.4 Notwithstanding article 8.1 article 8.3 shall not apply when a Shareholder transfers its Shares as a result of a demerger, an amalgamation or a consolidation with a third party, providing that such third party disposes of a TSO certification or obtains such a one within 12 months, unless exempted under article 44 (2) of the Directive 2009/72/EC.

8.5 Notwithstanding article 8.1, a Transfer of any Share to a non-Shareholder which is not a TSO shall not require any approval of the Shareholders and article 8.3 shall not apply to such Transfer, if:

- (i) Such Transfer is made to a Subsidiary of a TSO;
- (ii) Such Subsidiary does not directly perform any form of power exchange activities; and
- (iii) Such Subsidiary obtains a TSO certification within 12 months, unless exempted under article 44 (2) of the Directive 2009/72/EC.

For the purpose of 8.4 and 8.5, "Subsidiary" means a 100% directly owned and 100% directly controlled subsidiary of one individual TSO. In this context, "control" means the possession of the power to direct or cause the direction of the management or policies of such Subsidiary.

8.6 The fact that a Subsidiary to which any Share has been transferred (i) ceases to be a Subsidiary and/or (ii) performs directly any form of power exchange activities shall be considered as a Transfer and articles 8.1 and 8.2 shall apply mutatis mutandis. If the Shareholders do not unanimously approve the deemed Transfer in accordance with article 8.1, the relevant Shares shall automatically be transferred from the Subsidiary to the original TSO with effect as of the date of non-approval of the Shareholders.

III. Management - Supervision - Representation

The Company is managed by a management board (the Management Board), which shall perform its duties under the supervision of a supervisory board (the Supervisory Board) pursuant to Section IV, §4, Sub-§2 of the Law.

A. Management Board

Art. 9. Composition of the Management Board.

9.1 The Company is managed by the Management Board which is made up of maximum three (3) members.

9.2 In case the share capital of the Company amounts to less than five hundred thousand euros (EUR 500,000.-), the functions of the Management Board may be exercised by a sole manager upon approval of the General Meeting.

9.3 Members of the Management Board shall be natural persons

9.4 Members of the Management Board shall be appointed / revoked by the General Meeting and their term of office shall be determined by the General Meeting.

9.5 Members of the Management Board are appointed for a period not exceeding six (6) years. Outgoing members of the Management Board are eligible for re-election.

9.6 Members of the Management Board may be removed at any time at the sole discretion of the General Meeting. The removal of a member of the Management Board does not automatically result in the termination of his/her employment contract.

Art. 10. Meetings of the Management Board.

10.1 The procedure applicable to meetings of the Management Board shall be set forth in the internal regulations pertaining to the Company which shall at least include the convening formalities applicable.

10.2 In any case, any and all members of the Management Board may participate in any meeting of the Management Board by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

10.3 The Management Board can validly deliberate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

10.4 All resolutions of the Management Board shall require the approval of the majority of the members present or represented at the meeting. In case of a tied vote, the chairperson of the Management Board shall have a casting vote and the Supervisory Board shall be informed of the decision taken and of the position of each member of the Management Board.

10.5 In case of matter of urgency, written resolutions signed by all members of the Management Board shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or fax or e-mail.

Art. 11. Powers and duties of the Management Board.

11.1 All powers not expressly reserved to the Shareholders or the Supervisory Board by the Law or the Articles fall within the competence of the Management Board, who has the broadest powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object of the Company.

11.2 The Management Board performs its duties under the supervision of the Supervisory Board. In particular, it must prepare and submit to the Supervisory Board:

(a) at least on a quarterly basis a written report on the course of the Company's business and its likely development,

(b) in due course after the closing of each financial year, the annual accounts for the purposes of verification and inspection.

11.3 The Management Board shall prepare and update at least once a year a draft Business Development Plan describing the activities to be created, developed, maintained or stopped in a three-year timeframe together with budget development and a high level assessment of the implied resources and financial transactions and of the strengths, weaknesses, opportunities and threats. The draft Business Development Plan shall be submitted to the Supervisory Board for review and opinion. After review by the Supervisory Board with positive opinion, the Chairperson of the Supervisory Board shall send the draft Business Development Plan together with the opinion of the Supervisory Board to the Shareholders. The Business Development plan becomes effective after approval by a resolution of the General Meeting. In case the General Meeting does not approve the Business Development Plan, the reasons should be provided to the Management Board who shall prepare a revised version that shall follow the same review and approval process.

11.4 Notwithstanding the above provisions, transactions for which the Management Board shall require the prior authorisation of the Supervisory Board may be set forth in the internal rules of the Company. Where a transaction requires the authorisation of the Supervisory Board and such authorisation is denied, the Management Board may submit the dispute to the General Meeting.

Art. 12. Delegation of powers.

12.1 Special and limited powers may be delegated for specific matters to one (1) or more agent(s) by a resolution of the Management Board.

12.2 The Management Board may also delegate the day-to-day management of the Company and the representation of the Company as regards this day-to-day management to one or more of its member. The delegation in favour of a member of the Management Board shall also entail the obligation for the Management Board to report each year to the annual General Meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate.

12.3 The Management Board determines the agent's responsibilities and his/her remuneration, if any, the duration of the period of representation and any other conditions of relevance to this agency.

Art. 13. Powers of Representation - Signature.

13.1 The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of two (2) members of the Management Board

13.2 The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special signatory powers have been delegated in accordance with article 12.1 or 12.2 above.

13.3 If the Management Board is composed of a sole member, the Company shall be bound towards third parties by the signature of the sole member. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the sole member.

B. Supervisory Board

Art. 14. Appointment and removal of members of the Supervisory Board.

14.1 The Supervisory Board shall be made up of a maximum of twelve (12) members. Members of the Supervisory Board are appointed by the General Meeting for a maximum term of six (6) years. Outgoing members of the Supervisory Board are eligible for re-election. The number of members of the Supervisory Board and their term of office shall be determined by the General Meeting in such a way as the number of coterminous mandates does not exceed one third of the number of Supervisory Board members at the same time.

14.2 Members of the Supervisory Board may be removed at the sole discretion of any shareholders' General Meeting at any time, without notice or compensation.

Art. 15. Meetings of the Supervisory Board.

15.1 The procedure applicable to meetings of the Supervisory Board shall be set forth in the internal regulations pertaining to the Company which shall at least include the convening formalities applicable.

15.2 In any cases, any and all members of the Supervisory Board may participate in any meeting of the Supervisory Board by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting

15.3 The Supervisory Board deliberates validly only if at least three quarters (3/4) of its members are present or represented. Decisions are taken at the unanimity of members present or represented. If unanimity cannot be reached in respect of a resolution, such resolution shall be on the agenda of the next Supervisory Board meeting to be convened by the Chairperson within 2 weeks. Such resolution shall be adopted at the second meeting of the Supervisory Board if (i) at least three quarters (3/4) of its members are present or represented and (ii) a majority of three quarters (3/4) of the members present or represented vote in favour of such resolution.

Art. 16. Powers and duties of the Supervisory Board.

16.1 The Supervisory Board shall carry out the permanent supervision of the management of the Company by the Management Board, without being authorised to interfere with such management.

16.2 The Supervisory Board shall grant or deny the authorisations required pursuant to article 11.4 above.

16.3 The Supervisory Board shall have an unlimited right to inspect all the transactions of the Company; it may inspect, but not remove, the books, correspondence, minutes and in general all the records of the Company.

16.4 The Supervisory Board may require the Management Board to provide information of any kind which it deems necessary to exercise its supervision duties.

16.5 The Supervisory Board may undertake or arrange for any investigations necessary for the performance of its duties.

Art. 17. Delegation of powers.

17.1 The Supervisory Board may also give special mandates to one or more of its members for specific transactions and revoke such powers at any time.

17.2 The Supervisory Board may decide to create committees whose composition and duties shall be determined by the Supervisory Board and which shall exercise their duties under its responsibility. Such duties shall however not consist in a delegation to a committee of the powers reserved by the Law or by the Articles to the Supervisory Board itself or result in a reduction or limitation of the powers of the Management Board.

C. Common rules to the Management Board and the Supervisory Board

Art. 18. Membership of the Management Board and the Supervisory Board.

18.1 No one may be a member of the Management Board and the Supervisory Board at the same time.

18.2 However, in the event of a vacancy on the Management Board, the Supervisory Board may designate one of its members to perform the duties of the member of the Management Board. During this period, the duties of the person in question in his/her capacity as member of the Supervisory Board shall be suspended.

Art. 19. Decisions of the Management Board and the Supervisory Board.

19.1 Deliberations of the Management Board and the Supervisory Board are recorded in minutes and signed by the respective chairperson and secretary or, in his/her absence, by two other members of the relevant board. Any proxies shall remain annexed thereto.

19.2 Copies or extracts of these minutes to be produced in court or elsewhere are signed by the Chairperson or by two other members of the Management Board or the Supervisory Board.

19.3 Any member of the Management Board or the Supervisory Board who has a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the Management Board or the Supervisory Board shall be obliged to inform the Management Board or the Supervisory Board of this fact and have this declaration mentioned in the minutes of the meeting. He/she shall not take part in this deliberation and his/her vote shall not be taken into account to determine the quorum and majority in relation to this resolution.

19.4 However, if the Management Board or the Supervisory Board is made up of only one member, such conflict of interest need only be mentioned in a register of operations between the member of the Management Board or the Supervisory Board in question and the Company and the member in question shall continue to take part in the operation in question.

19.5 No contract or other transaction between the Company and any other company or entity whatsoever shall be affected or invalidated by the fact that one or more of the members of the Management Board or the Supervisory Board of the Company has a personal interest in, or is a member of the Management Board, member of the Supervisory Board, director, manager or employee of, such company or entity. Any member of the Management Board or the Supervisory Board who is a member of the management board, member of the supervisory board, director, manager or employee of a company or entity with which the Company contracts or otherwise engages in business may not, for the sole reason of his/her position with this other company or entity, be prevented from deliberating, voting or acting in relation to such contract or other matter.

Art. 20. Appointment of a secretary.

20.1 A secretary may be appointed by the chairperson of relevant board who may but does not necessarily have to be a member of the relevant board, and shall be responsible for taking the minutes of the meeting. In case the secretary is not a member of the relevant board, the secretary shall not have any voting right.

Art. 21. Liability.

21.1 The members of the Management Board shall be liable to the Company in accordance with general law for the execution of their mandate and for any negligence in the management of the Company's affairs. They shall be jointly and severally liable both towards the Company and any third parties for damages resulting from the violation of the Law or the Articles. They shall be discharged from such liability in the case of a violation to which they were not a party provided no misconduct is attributable to them and they have reported such violation to the first General Meeting after they had acquired knowledge thereof. The authorisation given by the Supervisory Board in accordance with article 11.4 above shall not relieve the members of the Management Board from their liability.

21.2 The members of the Supervisory Board shall be liable to the Company in accordance with general law for the execution of the mandate given to them and for any negligence in the supervision of the Company's affairs. They shall be jointly and severally liable both towards the Company and any third parties for damages resulting from the violation of the Law or the Articles. They shall be discharged from such liability in the case of a violation to which they were not a party provided no misconduct is attributable to them and they have reported such violation to the first General Meeting after they had acquired knowledge thereof.

21.3 Except in case of wilful misconduct, members of the Management Board or Supervisory Board may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

Art. 22. Disclosure of information.

22.1 Even after their duties have ended, members of the Management Board and the Supervisory Board and any person called upon to attend meetings of these governing bodies shall be subject to a duty of confidentiality in relation to information pertaining to the Company whose disclosure would be likely to damage the interests of the Company, to the exclusion of cases in which such disclosure is legally required or admitted.

IV. Shareholders**Art. 23. General Meetings of Shareholders.**

23.1 Resolutions of the Shareholders are adopted at General Meetings. The General Meeting has the broadest powers to adopt and ratify all acts and operations consistent with the corporate object.

23.2 Each Share entitles to one (1) vote and each Beneficiary Share entitles to one (1) vote.

Art. 24. Convening notices to General Meetings.

24.1 The annual General Meeting shall be convened by the Chairperson of the Management Board in accordance with article 27.4 below.

24.2 Except in the case provided for under article 24.3 below, any General Meeting shall be convened and the agenda defined by the Management Board.

24.3 In addition, any Shareholders may request the convening of a General Meeting to deliberate on a defined agenda.

24.4 Any Shareholder may request new items to be included in the agenda of the meeting, at least five (5) business days before the meeting.

24.5 Written notice indicating the place, date, time and the agenda of any General Meeting is given to all Shareholders at least two (2) weeks in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting, in which case the General Meeting shall be called with an eight calendar day written notice. The advance notice period is deemed to start on the date of the posting of the notice. Written notice of the items added to the agenda in accordance with article 24.4 above shall be given to all Shareholders as soon as possible.

24.6 General Meetings are held at such place and time as specified in the notices.

24.7 If all the Shareholders are present or represented and declare that they consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

24.8 A Shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a Shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

Art. 25. Participation and voting proceedings.

25.1 Each Shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

25.2 The Company may choose to allow each Shareholder to vote by way of voting forms provided by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each resolution, three (3) boxes allowing to vote in favour, against or abstain from voting. Voting forms must be sent back by the Shareholders to the registered office prior to the General Meeting. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention are void.

25.3 Minutes, signed by the bureau of the General Meeting, including an attendance list, shall be taken for every General Meeting.

Art. 26. Quorum and Majority.

26.1 The General Meeting may take decisions only if at least (i) three quarters (3/4) of the Shares are present or represented and (ii) three quarters (3/4) of the Beneficiary Shares are present or represented. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened and the same quorum shall apply.

26.2 Notices reproduce the agenda of the General Meeting, indicate the proposed decisions, including, if applicable, the text of the amendments to the Articles.

26.3 All resolutions of the General Meeting are passed unanimously (by the Shareholders present or represented), except for resolutions regarding the removal of a member of the Supervisory Board, which shall be passed at a simple majority of the Shares present or represented in accordance with the Law.

26.4 If a resolution is not passed unanimously at a General Meeting, a cooling off period of fifteen (15) business days shall be observed. The Management Board shall at the request of one or more Shareholders convene a new General Meeting after the cooling off period to deliberate on the resolution for which unanimity was not reached in the first instance. The same presence quorum requirement as provided in article 26.1 shall apply to such new General Meeting and resolutions shall be validly passed with a double majority of (i) three quarters (3/4) of the Shares present or represented and (ii) three quarters (3/4) of the Beneficiary Shares present or represented, it being further specified that a resolution can only be blocked by at least three (3) Shareholders having their registered office in three (3) different countries and representing more than one quarter (1/4) of the Shares and more than one quarter (1/4) of the Beneficiary Shares.

26.5 For the avoidance of doubt, the provisions of article 26.4 above shall be applicable when the unanimous approval of Shareholders is required by the Law (i.e. change of the nationality of the Company, increase of commitment of Shareholders).

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**Art. 27. Financial year and approval of annual accounts.**

27.1 The financial year begins on the first (1) day of January and ends on the thirty-first (31) day of December of each year.

27.2 Each year, the Management Board shall prepare the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, in accordance with accounting principles compliant with Luxembourg law, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, directors and statutory auditors towards the Company.

27.3 One month before the annual General Meeting, the Management Board shall provide documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who then prepare a report setting forth their proposals.

27.4 The annual General Meeting is held at the address of the registered office or at such other place in the municipality of the registered office, as may be specified in the notice, on the third Wednesday of June of each year at 10.00 a.m. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.

Art. 28. Statutory auditors/Réviseurs d'entreprises.

28.1 The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaires aux comptes) or independent auditors (réviseur(s) d'entreprises).

28.2 The General Meeting appoints the auditors and determines their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. Statutory auditors/Independent auditors may be re-appointed.

Art. 29. Allocation of profits.

29.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

29.2 The General Meeting determines how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

29.3 Interim dividends may be distributed by the Management Board, upon prior approval of the Supervisory Board, at any time, under the following conditions:

(a) Interim accounts are drawn up by the Management Board;

(b) These interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;

(c) The decision to distribute interim dividends is taken by the Management Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and

(d) In their report to the Management Board, as applicable, the statutory auditors or the réviseurs d'entreprises must verify whether the above conditions have been satisfied.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 30. Dissolution.

30.1 The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or several liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

30.2 The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the Shareholders in proportion to the Shares held by each of them.

VII. General provisions

Art. 31. General provisions.

31.1 Notices and communications are made or waived and circular resolutions are evidenced in writing, fax, or e-mail.

31.2 Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Supervisory/Management Board meetings may also be granted by any member in accordance with such conditions as may be accepted by the Supervisory/Management Board.

31.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of circular resolutions are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together, constitute one and the same document.

31.4 All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law and, subject to any non waivable provisions of the Law, any agreement entered into by the Shareholders from time to time.

Resolution 8

The Meeting and the New Shareholders RESOLVE to accept, as from the date of the present deed, the resignation of the following Directors:

1. Mr. Eric Godard, Class A Director;
2. Elia System Operator S.A., Class B Director, represented by its permanent representative, Mr. Frank Vandenberghe;
3. TransnetBW GmbH, Class C Director, represented by its permanent representative, Mr. Rainer Joswig;
4. TenneT TSO GmbH, Class D Director, represented by its permanent representative, Mr. Torsten Dietz;
5. RTE Réseau de Transport d'électricité, Class E Director, represented by its permanent representative, Mr. Pierre Bornard;
6. Amprion GmbH, Class F Director, represented by its permanent representative, Mr. Klaus Kleinekorte;
7. TenneT TSO B.V., Class G Director, represented by its permanent representative, Mr. Jacob Melchior Kroon;
8. Mr Thomas Karall, Class H Director,
9. Mr. Thomas Tillwicks, Class I Director;
10. Mr. Vitoslav Turk, Class J Director;
11. Mr. Panagiotis Aslanis, Class K Director;
12. Mr. Luigi De Francisci, Class L Director;
13. Mrs. Bente Hagem, Class M Director
14. Mr. Torben Glar Nielsen, Class N Director

The Meeting RESOLVES to appoint, as from the date of the present deed, the following persons as members of the Supervisory Board of the Company:

1. Mr. Michel BRUNNER, born in Zurich, Switzerland, on 19 May 1972, with professional address at Swissgrid AG, Dammstrasse 3, PO Box 22, 5070 Frick, Switzerland, as member of the Supervisory Board of the Company for a period ending on the annual general meeting of the shareholders of the Company which will approve the 2016 annual accounts;
2. Mr. Emanuel COLOMBO, born in Monza, Italy, on 9 September 1972, with professional address at Rte, Tour Initiale, 1, Terrasse Bellini F-92919 Puteaux (La Défense) France, as member of the Supervisory Board of the Company for a period ending on the annual general meeting of the shareholders of the Company which will approve the 2016 annual accounts;
3. Mrs. Kamilla CSOMAI, born in Győr, Hungary, on 9 February 1973, with professional address at Mavir, H-1031 Budapest, Anikó str. 4., as member of the Supervisory Board of the Company for a period ending on the annual general meeting of the shareholders of the Company which will approve the 2016 annual accounts;
4. Mr. Thorsten DIETZ, born in Recklinghausen, Germany, on 10 December 1971, with professional address at TenneT TSO GmbH, Bernecker Straße 70, D-95448 Bayreuth, Germany, as member of the Supervisory Board of the Company for a period ending on the annual general meeting of the shareholders of the Company which will approve the 2016 annual accounts;
5. Mr. Luigi DE FRANCISCI, born in Palermo, Italy, on 30 December 1956, with professional address at Terna Rete Elettrica Nazionale Società per Azioni, Roma - Viale Egidio Galbani, 70 - 00156, as member of the Supervisory Board of

the Company for a period ending on the annual general meeting of the shareholders of the Company which will approve the 2016 annual accounts;

6. Mr. Manfred PILS, born in Vienna, Austria, on 15 October 1954, with professional address at Austrian Power Grid, Wagramer Strasse 19, A-1220 Wien, as member of the Supervisory Board of the Company for a period ending on the annual general meeting of the shareholders of the Company which will approve the 2016 annual accounts;

7. Mr. Konrad PURCHALA, born in Warsaw, Poland, on 7 November 1974, with professional address at PSE S.A., ul. Warszawska 165, 05-520 Konstancin-Jeziorna, Poland, as member of the Supervisory Board of the Company for a period ending on the annual general meeting of the shareholders of the Company which will approve the 2016 annual accounts;

8. Mr. Frank VANDENBERGHE, born in Lauwe, Belgium, on 31 January 1956, with professional address at Elia, Boulevard de l'Empereur 20, B-1000 Brussels, Belgium, as member of the Supervisory Board of the Company for a period ending on the annual general meeting of the shareholders of the Company which will approve the 2016 annual accounts;

The Meeting RESOLVES to appoint, as from the date of the present deed, the following person as sole member of the Management Board of the Company:

Mr. Corné MEEUWIS, born in Tilburg on 06 August 1961, with professional address at 2 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg-Hamm, as member of the Management Board of the Company in the quality of Chief Executive Officer (CEO) for a period ending on the annual general meeting of the shareholders of the Company which will approve the 2017 annual accounts.

Closure of the meeting

The foregoing resolutions have been taken separately and unanimously.

There being no further business on the agenda and nobody else asking to speak, the Meeting is closed by the Chairman at 6.00 p.m.

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about eight thousand euro (EUR 8,000).

Attestation

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing parties and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and explained to the Meeting and to the members of the bureau, each and all known by the undersigned notary, the appearing people signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-quatrième jour du mois de juin,
par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la société Capacity Allocation Service Company.eu S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, inscrite au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142282 (la Société).

L'Assemblée est ouverte à 17.30 heures sous la présidence de Monsieur Jean-Yves Lhommel (le Président).

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Mathieu Feldmann.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Quentin Ramaget.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare que:

I. Les actionnaires et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence ainsi que les procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des actionnaires et les membres du bureau, resteront annexées aux présentes. Il résulte de ladite liste de présence que l'entière du capital de la Société est représentée à l'Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

II. Les actionnaires se reconnaissent dûment convoqués et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée.

III. L'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation au (i) droit à l'examen du projet commun de fusion et au (ii) rapport écrit d'un expert indépendant;
2. Confirmation de la mise à disposition de tous les documents requis au siège de la Société conformément à l'article 267 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi);

3. Approbation du rapport explicatif de l'organe de direction de la Société sur le projet de fusion;
 4. Approbation de la fusion transfrontalière entre la Société et Central Allocation Office GmbH, telle que décrite dans le projet commun de fusion;
 5. Approbation de l'augmentation du capital social de la Société d'un montant total de cinq cent quatre-vingt-trois mille deux cent quatre-vingt-dix euros (583,290 EUR) résultant de la fusion et du rapport d'échange;
 6. Approbation de la reclassification des comptes de capitaux propres de la Société afin de réduire, suite à la fusion, le capital de la Société au montant de cent quinze mille euros (115,000 EUR) avec une réserve légale de dix mille euros (10,000 EUR) et de porter le compte de prime d'émission à un montant de quatre millions quatre cent quatre-vingt-six mille cinq cents euros (4,486,500 EUR);
 7. Refonte des statuts de la Société;
 8. Nomination des membres du Conseil de Surveillance et du Directoire comme suit:
 - Mr. Michel BRUNNER, né à Zurich, Suisse, le 19 mai 1972, résidant professionnellement à Swissgrid AG, Damms-trasse 3, PO Box 22, 5070 Frick, Suisse, en tant que membre du Conseil de Surveillance pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels 2016;
 - Mr. Emanuel COLOMBO, né à Monza, Italie, le 9 septembre 1972, résidant professionnellement à Rte, Tour Initiale, 1, Terrasse Bellini F-92919 Puteaux (La Défense) France, en tant que membre du Conseil de Surveillance pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels 2016;
 - Mrs. Kamilla CSOMAI, née à Győr, Hongrie, le 9 février 1973, résidant professionnellement à Mavir, H-1031 Budapest, Anikó str. 4., en tant que membre du Conseil de Surveillance pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels 2016;
 - Mr. Thorsten DIETZ, né à Recklinghausen, Allemagne, le 10 décembre 1971, résidant professionnellement at TenneT TSO GmbH, Bernecker Straße 70, 95448 Bayreuth, Allemagne, en tant que membre du Conseil de Surveillance pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels 2016;
 - Mr. Luigi DE FRANCISCI, né à Palerme, Italie, le 30 décembre 1956, résidant professionnellement à Rete Elettrica Nazionale, Roma - Viale Egidio Galbani, 70 - 00156, en tant que membre du Conseil de Surveillance pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels 2016;
 - Mr. Manfred PILS, né à Vienne, Autriche, le 15 octobre 1954 résidant professionnellement à Austrian Power Grid, Wagramer Strasse 19, A-1220 Wien, en tant que membre du Conseil de Surveillance pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels 2016;
 - Mr. Konrad PURCHALA, né à Varsovie, Pologne, le 7 novembre 1974, résidant professionnellement à PSE S.A., ul. Warszawska 165, 05-520 Konstancin-Jeziorna, Pologne, en tant que membre du Conseil de Surveillance pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels 2016;
 - Mr. Frank VANDENBERGHE, né à Lauwe, Belgique, le 31 janvier 1956, résidant professionnellement à Elia, Boulevard de l'Empereur 20, B-1000 Brussels, Belgium, en tant que membre du Conseil de Surveillance pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels 2016;en tant que membres du Conseil de Surveillance et:
 - Mr. Corné MEEUWIS, né à Tilburg, le 06 août 1961, résidant professionnellement au 2 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg-Hamm, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que membre du Directoire de la Société en qualité de Président Directeur Général (PDG) pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels 2017;en tant que membre unique du Directoire;
 9. Divers.
- Après avoir discuté des points mentionnés à l'ordre du jour, l'Assemblée, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Résolution 1

Conformément à l'article 266 (5) de la Loi, l'Assemblée DECIDE de déclarer que les actionnaires ont renoncé à leur droit de faire examiner le projet commun de fusion et de recevoir le rapport d'un expert indépendant.

Résolution 2

L'Assemblée DECIDE de déclarer que les actionnaires de la Société ont eu connaissance, conformément à l'article 267 de la Loi, un mois avant la date de l'assemblée générale se prononçant sur le projet commun de fusion transfrontalière, tous les documents requis au siège de la Société:

- le projet commun de fusion transfrontalière;
- les comptes annuels et les rapports des organes de direction de la Société et de Central Allocation Office GmbH, (la Société Absorbée) des trois derniers exercices sociaux;
- le rapport des organes d'administration ou de direction de la Société et de la Société Absorbée visés à l'article 265 de la Loi.

Résolution 3

L'Assemblée DECIDE d'approuver le rapport conjoint de l'organe de direction de la Société et de l'organe de direction de la Société Absorbée sur la fusion et justifiant, entre autre, d'un point de vue juridique et économique la fusion transfrontalière envisagée entre la Société et la Société Absorbée.

Résolution 4

L'Assemblée, après avoir examiné l'ensemble des documents listés dans la seconde résolution DECIDE d'approuver la Fusion entre la Société et la Société Absorbée, telle que décrite dans le projet commun de fusion publié au Mémorial C de Luxembourg le 27 avril 2015 sous le numéro 1127 dans toutes ces clauses et son intégralité, sans exception ni réserve. La fusion sera effective à compter de la date de publication au Mémorial C prévue le 1^{er} septembre 2015 du présent acte et à compter du 1^{er} janvier 2015 pour des besoins comptables.

L'Assemblée DECIDE d'approuver l'allocation de tous les actifs, passifs, obligations, droits et contrats de la Société Absorbée à la Société et l'attribution et les conditions de l'émission des nouvelles actions, le tout conformément au rapport d'échange tel que publié au Mémorial C le 27 avril 2015 sous le numéro 1127.

Résolution 5

L'Assemblée DECIDE d'approuver l'augmentation du capital social de la Société d'un montant total de cinq cent quatre-vingt-trois mille deux cent quatre-vingt-dix euros (583,290 EUR) pour le porter de son montant actuel de neuf cent sept mille trois cent vingt-huit (907,328 EUR) à un montant d'un million quatre cent quatre-vingt-dix mille six cent trente euros (1,490,630 EUR) par l'émission de quatre mille cinq cents (4,500) nouvelles actions sans valeur nominale ensemble avec une prime de fusion d'un montant d'un million deux cent vingt-un mille deux cent dix euros (1,221,210) en contrepartie du transfert de tous les actifs, passifs, obligations, droits et contrats de la Société Absorbée à la Société.

L'Assemblée des actionnaires a pris connaissance que l'augmentation de capital sera souscrite comme suit:

1) TenneT TSO GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) constituée et existante sous les lois d'Allemagne, ayant son siège social à Bernecker Straße 70, D-95448 Bayreuth, enregistrée au registre de commerce (Amtsgericht) de Bayreuth sous le numéro HRB 4923, ici représentée par Jean-Yves Lhommel en sa qualité de salarié de PricewaterhouseCoopers Société Coopérative ayant son siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg prénommée en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire (i) aux cinq cents (500) Actions Ordinaires de Classe O sans valeur nominale pour un prix de souscription de soixante-quatre mille huit cent dix euros (64,810 EUR) ensemble avec une prime de fusion d'un montant de cent trente-cinq mille six cent quatre-vingt-dix euros (135,690 EUR);

2) Austrian Power Grid AG, une société constituée et existante sous les lois d'Autriche, ayant son siège social à Wagramerstraße 19, IZD Tower, 1220 Vienne, Autriche, enregistrée au registre de commerce sous le numéro FN 177696 v HG Wien, ici représentée par Jean-Yves Lhommel en sa qualité de salarié de PricewaterhouseCoopers Société Coopérative ayant son siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg prénommée en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire (i) aux cinq cents (500) Actions Ordinaires de Classe P sans valeur nominale pour un prix de souscription de soixante-quatre mille huit cent dix euros (64,810 EUR) ensemble avec une prime de fusion d'un montant de cent trente-cinq mille six cent quatre-vingt-dix euros (135,690 EUR);

3) ELES, Ltd., Electricity Transmission System Operator, une société constituée et existante sous les lois de Slovénie, ayant son siège social à, ayant son siège social à Hajdrihova, Ulica 2, 1000 Ljubljana, Slovénie, enregistrée au registre de commerce sous le numéro 5427223000, ici représentée par Jean-Yves Lhommel en sa qualité de salarié de PricewaterhouseCoopers Société Coopérative ayant son siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg prénommée en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire (i) aux cinq cents (500) Actions Ordinaires de Classe Q sans valeur nominale pour un prix de souscription de soixante-quatre mille huit cent dix euros (64,810 EUR) ensemble avec une prime de fusion d'un montant de cent trente-cinq mille six cent quatre-vingt-dix euros (135,690 EUR);

4) Croatian Transmission System Operator Ltd., une société constituée et existante sous les lois de Croatie, ayant son siège social à Kupska 4, 10 000 Zagreb, Croatie, enregistrée au tribunal de commerce de Zagreb sous le numéro 080517105, ici représentée par Jean-Yves Lhommel en sa qualité de salarié de PricewaterhouseCoopers Société Coopérative ayant son siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg prénommée en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire (i) aux cinq cents (500) Actions Ordinaires de Classe R sans valeur nominale pour un prix de souscription de soixante-quatre mille huit cent dix euros (64,810 EUR) ensemble avec une prime de fusion d'un montant de cent trente-cinq mille six cent quatre-vingt-dix euros (135,690 EUR);

5) ČEPS, a.s. - une société constituée et existante sous les lois de République Tchèque, ayant son siège social à 101 52 Praha 10, Elektrarenska 774/2, République Tchèque, enregistrée au registre de commerce détenu par le Tribunal Municipal de Prague, Section B, numéro 5597, sous le numéro d'identification 25702556, ici représentée par Jean-Yves Lhommel en sa qualité de salarié de PricewaterhouseCoopers Société Coopérative ayant son siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg prénommée en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire (i) aux cinq cents (500) Actions Ordinaires de Classe S sans valeur nominale pour un prix de souscription

de soixante-quatre mille huit cent dix euros (64,810 EUR) ensemble avec une prime de fusion d'un montant de cent trente-cinq mille six cent quatre-vingt-dix euros (135,690 EUR);

6) 50Hertz Transmission GmbH, une société à responsabilité limitée (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) constituée et existante sous les lois d'Allemagne, ayant son siège social à Eichenstraße 3A, 12435 Berlin, Allemagne, enregistrée au registre de commerce (Amtsgericht) de Charlottenburg sous le numéro HRB 84446, ici représentée par Jean-Yves Lhommel en sa qualité de salarié de PricewaterhouseCoopers Société Coopérative ayant son siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg prénommée en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire (i) aux cinq cents (500) Actions Ordinaires de Classe T sans valeur nominale pour un prix de souscription de soixante-quatre mille huit cent dix euros (64,810 EUR) ensemble avec une prime de fusion d'un montant de cent trente-cinq mille six cent quatre-vingt-dix euros (135,690 EUR);

7) MAVIR. Hungarian Independent Transmission Operator Company Ltd., une société constituée et existante sous les lois de Hongrie, ayant son siège social à Anikó u. 4., 1031 Budapest, Hongrie, enregistrée au Budapest Metropolitan Court sous le numéro 01-10-044470, ici représentée par Jean-Yves Lhommel en sa qualité de salarié de PricewaterhouseCoopers Société Coopérative ayant son siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg prénommée en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire (i) aux cinq cents (500) Actions Ordinaires de Classe U sans valeur nominale pour un prix de souscription de soixante-quatre mille huit cent dix euros (64,810 EUR) ensemble avec une prime de fusion d'un montant de cent trente-cinq mille six cent quatre-vingt-dix euros (135,690 EUR);

8) Polskie Sieci Elektroenergetyczne S.A., une société constituée et existante sous les lois de Pologne, ayant son siège social à 05-520 Konstancin-Jeziorna, ul. Warszawska 165, Pologne, enregistrée au registre de commerce du Tribunal Municipal de Varsovie XIV Division du Registre de Commerce sous le numéro 0000197596, ici représentée par Jean-Yves Lhommel en sa qualité de salarié de PricewaterhouseCoopers Société Coopérative ayant son siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg prénommée en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire (i) aux cinq cents (500) Actions Ordinaires de Classe V sans valeur nominale pour un prix de souscription de soixante-quatre mille huit cent dix euros (64,810 EUR) ensemble avec une prime de fusion d'un montant de cent trente-cinq mille six cent quatre-vingt-dix euros (135,690 EUR); et

9) Slovenská elektrizačná prenosová sústava, a.s., une société constituée et existante sous les lois de la République Slovaque, ayant son siège social à Mlynské nivy 59/A, 824 84 Bratislava, Slovaquie, enregistrée au registre de commerce tenu par le Tribunal Municipal Bratislava I, Section Sa, numéro 2906/B, sous le numéro d'identification 35829141, ici représentée par Jean-Yves Lhommel en sa qualité de salarié de PricewaterhouseCoopers Société Coopérative ayant son siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-1014 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg prénommée en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, déclare souscrire (i) aux cinq cents (500) Actions Ordinaires de Classe W sans valeur nominale pour un prix de souscription de soixante-quatre mille huit cent dix euros (64,810 EUR) ensemble avec une prime de fusion d'un montant de cent trente-cinq mille six cent quatre-vingt-dix euros (135,690 EUR);

Conformément à l'article 26-1 de la Loi, l'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport d'évaluation daté du 29 mai 2015, délivré par KPMG Luxembourg Société Coopérative, ayant son siège social au 39, avenue J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103 590, réviseur d'entreprise agréé, dont la conclusion est la suivante:

«Based on the work performed, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the Contribution does not correspond at least to the number and value of the 4,500 Shares to be issued by the Absorbing Company, together with the amount of the contribution premium (i.e. EUR 1,221,210), as consideration hereof.»

Résolution 6

L'Assemblée représentant l'ensemble des actionnaires de la Société suite à la fusion DECIDE d'approuver la reclassification des comptes de capitaux propres de la Société en réduisant le capital social de la Société d'un montant total d'un million trois cent soixante-quinze mille six cent trente euros (1,375,630 EUR) pour porter le capital social de la Société à un montant de cent quinze mille euros (115,000 EUR). La réserve légale de la Société d'un montant de quatre-vingt-deux mille quatre-vingt-onze euros (82,091 EUR) sera réduite au montant de dix mille euros (10,000 EUR). Le montant résultant de la réduction du capital social et de la réserve légale et de toutes les autres réserves et primes de la Société sera affectué au compte de primes d'émission.

En conséquence de la reclassification ci-dessus, les comptes de capitaux propres de la Société seront répartis comme suit:

- Un capital social d'un montant de cent quinze mille euros (115,000 EUR);
- Une réserve légale d'un montant de dix mille euros (10,000 EUR); et
- Une prime d'émission d'un montant de quatre million quatre cent quatre-vingt six mille cinq cents euros (4,486,500 EUR).

Résolution 7

En conséquences des résolutions précédentes, l'Assemblée représentant l'ensemble des actionnaires de la Société suite à la fusion DECIDE modifier et refondre les statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:

STATUTS MODIFIÉS ET REFONDUS
STATUTS
JAO S.A.

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "Joint Allocation Office S.A.", et en abrégé "JAO S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par une résolution du directoire de la Société (le Directoire). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés prise dans une assemblée générale (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une résolution du Directoire sous réserve d'une autorisation préalable du conseil de surveillance (le Conseil de Surveillance).

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société consiste à fournir (annuellement, mensuellement, quotidiennement et de façon infrajournalière) des services permettant le commerce et l'échange transfrontaliers aux gestionnaires de réseau de transport (les GRTs), tel que défini par le terme "congestion management" à l'article 2 de la directive 2009/72/CE du Parlement Européen et du Conseil du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et abrogeant la directive 2003/54/CE, telle que modifiée ou remplacée de temps en temps, ainsi que chaque disposition nationale correspondante s'appliquant concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité (gestionnaires de réseau de transport tel que défini à l'article 1 de la loi du 1^{er} août 2007 sur le marché de l'électricité, abrogeant, mettant en oeuvre la directive 2009/72/CE).

3.2 Dans ce contexte, la Société peut gérer au nom des GRTs l'affectation de capacités de transmission disponibles au marché, proposer les capacités de transmission disponibles au marché, affecter les capacités de transmission disponibles aux acteurs individuels du marché, suivre les activités du marché secondaire, calculer et gérer la facturation et les flux financiers relatifs à ces activités.

3.3 En outre, sous réserve de l'approbation unanime et préalable de son Conseil de Surveillance, la Société peut entreprendre des activités connexes notamment des prestations liées au couplage des marchés, au négoce de capacités du marché secondaire, à l'allocation infrajournalière de capacités transfrontalières et à la fourniture de services informatiques et de conseils dans le domaine des technologies de gestion de projet.

3.4 Néanmoins, la Société ne pourra que développer des activités conformes à son plan de développement de l'exploitation (le Plan de Développement de l'Exploitation) approuvée, au moins chaque année, par une résolution de l'Assemblée Générale.

3.5 La Société peut procéder à des emprunts auprès de ses actionnaires (les Actionnaires) (sous réserve de leur approbation) aux taux du marché sous réserve de l'approbation de son Conseil de Surveillance. La Société ne peut recourir qu'à des emprunts sur les marchés financiers et dont l'échéance de remboursement ne peut excéder un an, sauf accord contraire de son Conseil de Surveillance. Sous cette réserve, elle peut émettre des billets à ordre, des obligations et toutes sortes d'instruments financiers. La Société peut accorder des prêts y compris à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toute autre société et percevoir les revenus de tous emprunts.

La Société peut également consentir des garanties, nantir, céder, grever de charges et créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de façon générale, pour son propre bénéfice ou pour le bénéfice de toute autre société ou personne.

3.6 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social tel qu'exposé dans cet article 3.1.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est établie pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un (1) ou plusieurs associé(s).

II. Capital - Actions - Actions Bénéficiaires - Cession d'Actions

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social de la Société (souscrit et émis) est fixé à EUR 115,000,- représenté par 1,150 actions (individuellement une Action et collectivement (les) Actions) sous forme nominative, sans valeur nominale, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Les Actions sont toutes souscrites et entièrement libérées.

5.3 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés prise dans une Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les Actions sont et resteront des actions nominatives.

6.2 Les Actions peuvent uniquement être détenues par des GRTs dans la mesure où (i) il s'agit de pays de l'UE, les exigences prévues par la Directive 2009/72/EC notamment en son chapitre IV, ainsi que toute législation de l'UE ultérieure et toute loi applicable mettant en oeuvre telle directive ainsi que toute législation de l'UE ultérieure sont respectées; (ii) ou lorsqu'il s'agit des pays non-UE, les exigences prévues par la législation nationale applicable concernant la dissociation juridique et fonctionnelle sont respectées. Les Actionnaires s'engagent à respecter ces exigences en permanence. Si l'Actionnaire ne respecte pas ces exigences pendant une période qui excède six mois, cet Actionnaire est considéré comme ayant demandé la cession de ses Actions conformément à l'article 8.3 ci-dessous.

6.3 Un registre des Actions (le Registre des Actions) est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque Actionnaire.

6.4 Une cession d'Action est effectuée en inscrivant sur le Registre des Actions, une déclaration de cession, dûment datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires agréés et suite à la notification ou à l'acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil. La Société peut également accepter comme preuve d'une cession d'Action d'autres documents constatant le contrat conclu entre le cédant et le cessionnaire. La Société devra refuser d'enregistrer toute cession non conforme aux exigences prévues par les Statuts.

6.5 Les Actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Action.

6.6 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites exposées par la Loi et notamment par l'article 49-8 de la Loi. Sous réserve de l'approbation préalable de son Conseil de Surveillance, le Directoire fixera les modalités requises pour un tel rachat. Les Actionnaires dont les Actions seront rachetées devront approuver un tel rachat, sous réserve de pacte qui pourrait entrer en vigueur entre les Actionnaires.

Art. 7. Actions Bénéficiaires.

7.1 Conformément à l'article 37 de la Loi, la Société a émis dix-mille (10 000) actions bénéficiaires (les Actions Bénéficiaires) sans valeur nominale, qui ne sont pas représentatives du capital social de la Société, mais qui sont distribuées aux Actionnaires en prenant compte de leurs apports en industrie. Des Actions Bénéficiaires ne donnent pas droit à participer aux droits économiques ou à une distribution à leurs détenteurs.

7.2 Des Actions Bénéficiaires seront attribués aux Actionnaires de façon proportionnelle aux rapports de volume de service qu'ils ont contribué à la Société comme il pourra être indiqué de façon plus détaillée dans le pacte des Actionnaires relatif à la Société. Le nombre d'Actions Bénéficiaires détenues par chaque Actionnaire sera mis à jour sur une base annuelle.

7.3 Aux fins de l'article 7.2, la Société pourra émettre des Actions Bénéficiaires supplémentaires et / ou racheter les Actions Bénéficiaires à condition qu'il y ait une résolution de l'Assemblée Générale.

L'attribution des Actions Bénéficiaire est révisée une fois par an lors de l'Assemblée Générale annuelle ou à tout moment où un Actionnaire rejoint ou quitte la Société ou une cession d'Actions est effectuée. L'attribution révisée de Actions Bénéficiaires devra suivre la règle prévue par l'article 7.2 qui rend compte des services rendus par la Société au jour même de l'Assemblée Générale annuelle ou d'une entrée ou d'une sortie ou la cession, le cas échéant. L'émission et / ou le rachat d'Actions Bénéficiaires reflétant l'attribution révisée s'effectue par une résolution de l'Assemblée Générale qui devra être adoptée conformément aux conditions prescrites pour la modification des Statuts. Des Actions Bénéficiaires seront rachetées dès lors qu'il y a une diminution de la quantité de rapports de volume de services fournis afin qu'aucun prix de rachat ne sera payé par la Société. L'attribution révisée d'Actions Bénéficiaires et des droits y attachés sera effective à partir de la résolution qui sera le premier point figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale.

7.4 La cession de Actions Bénéficiaires n'est pas autorisée, sauf accord de l'Assemblée Générale.

7.5 Un registre des Actions Bénéficiaires (le Registre des Actions Bénéficiaires) est tenu au siège social de la Société et peut être examiné par chaque Actionnaire à sa demande. En cas d'émission ou de rachat des Actions Bénéficiaires, l'inscription correcte devra en être fait dans le Registre des Actions Bénéficiaires.

7.6 Les Actions Bénéficiaires sont et resteront sous forme nominative.

7.7 Les Actions Bénéficiaires sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Action Bénéficiaire.

Art. 8. Cession d'Actions - Droit de Prémption sur la Cession d'Actions.

8.1 Aucun Actionnaire ne cédera la propriété ou le bénéfice de la propriété (une Cession) de toute Action à toute personne sauf conformément aux Statuts. Toute Cession d'Action à un non-actionnaire nécessite l'approbation unanime et préalable de tous les Actionnaires de la Société donnée par écrit ou lors d'une Assemblée Générale.

8.2 Une Cession qui n'est pas réalisée conformément aux Statuts sera jugée nulle et non avenue et sera inopposable à la Société ou aux autres Actionnaires.

8.3 Toute cession d'Actions doit être notifiée conformément à l'article 8.3 (a) et une telle cession devra faire l'objet d'une option d'achat de la Société. Toute Cession d'Actions, sera soumise à un droit de préemption en faveur de tous les autres Actionnaires (les Autres Actionnaires) proportionnellement à leurs actionnariats respectifs conformément aux modalités et conditions exposées ci-dessous:

(a) Tout Actionnaire qui souhaite céder ses Actions (l'Actionnaire Offrant) devra informer dès que possible la Société et les Autres Actionnaires à l'adresse figurant sur le Registre des Actions de la Cession envisagée. L'avis de notification sera envoyé par lettre recommandée et indiquera le nombre d'Actions que l'Actionnaire Offrant souhaite céder, l'identité et l'adresse de chaque cessionnaire potentiel, le cas échéant, la preuve que ce cessionnaire respecte l'article 8.1, et, si applicable, le prix ou la valeur des Actions (le Prix) convenu par les parties pour la Cession proposée ou le prix offert par l'Actionnaire Offrant et toutes les autres modalités et conditions de la Cession projetée (l'Avis de Cession).

(b) A compter de la date de l'Avis de Cession, les Autres Actionnaires auront le droit d'exercer leur droit de préemption proportionnellement à leur actionnariat respectif dans un délai de quarante-cinq (45) jours à compter de la réception de l'Avis de Cession concernant les Actions que l'Actionnaire Offrant souhaite céder.

(c) Les Autres Actionnaires qui souhaitent exercer leur droit de préemption, informeront par lettre recommandée l'Actionnaire Offrant (à l'adresse indiquée sur le Registre d'Actions) du nombre d'Actions en vertu desquelles ils exercent leurs droits de préemption proportionnellement à leur actionnariat respectif. Le droit de préemption sera considéré comme ayant été exercé à la date d'envoi de cette lettre.

(d) Le droit de préemption sera exercé au Prix sauf si l'un des Autres Actionnaires considère que le Prix est au-dessus de la juste valeur de marché, cet Autre Actionnaire a le droit d'informer l'Actionnaire Offrant, dans un délai de trente (30) jours suivant l'Avis de Cession, de cette détermination. Dans ce cas, la juste valeur de marché sera fixée entre l'Actionnaire Offrant et les Autres Actionnaires, ou, si cette fixation n'est pas possible, par un expert indépendant issu d'un cabinet d'audit international de renommée, nommé par l'Actionnaire Offrant et les Autres Actionnaires par consentement mutuel et à défaut, par le président de l'Institut Luxembourgeois des Réviseurs. La fixation de la juste valeur de marché de l'expert indépendant sera définitive et engagera l'Actionnaire Offrant et les Autres Actionnaires.

(e) Si les droits de préemption ont été exercés par rapport à un nombre total d'Actions inférieur au nombre d'Actions offertes, les Autres Actionnaires ayant exercé leurs droits de préemption par rapport aux Actions sont autorisés à exercer leurs droits de préemption pour les Actions restantes sous les mêmes conditions que le premier droit de préemption mais peuvent faire une offre pour n'importe quel nombre d'Actions (Deuxième Droit de Préemption). Les Autres Actionnaires qui souhaitent exercer leur Deuxième pressément prévus par les Statuts doivent être déterminés en accord avec la Loi, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, avec tout accord conclu par lettre recommandée dans un délai de quarante-cinq (45) jours à compter de l'envoi de l'avis par le Directoire aux Autres Actionnaires concernant l'existence d'Actions auxquelles le Deuxième Droit de Préemption s'appliquera.

(f) Si, après l'exercice du Deuxième Droit de Préemption, toutes les Actions n'ont pas été cédées, le droit de préemption ne sera pas considéré comme étant exercé en ce qui concerne ces Actions et l'Actionnaire Offrant pourra céder ces Actions selon les modalités et conditions indiquées dans l'Avis de Cession.

(g) Le paiement du Prix ou, selon le cas, la contrepartie pour les Actions qui doivent être transférées suite à l'exercice du droit de préemption (et du Deuxième Droit de Préemption) ainsi que la Cession des Actions auront lieu simultanément dans un délai de quarante-cinq (45) jours suivant l'exercice du droit de préemption, sans que cette somme soit productive d'intérêt.

8.4 Nonobstant l'article 8.1, l'article 8.3 ne sera pas applicable lorsqu'un Actionnaire cède ses Actions à la suite d'une scission, une fusion ou une consolidation avec un tiers, à condition que ce tiers dispose d'une certification d'un GRT ou obtienne une telle certification dans les 12 mois suivant, à moins que le tiers ne soit pas exempté en vertu de l'article 44 (2) de la directive 2009/72/CE.

8.5 Nonobstant l'article 8.1, toute Cession d'Action à un non-actionnaire qui n'est pas un GRT ne devra pas exiger l'approbation des Actionnaires et l'article 8.3 ne sera pas applicable à une telle Cession, à condition:

(i) qu'une telle Cession s'effectue à une filiale d'un GRT;

(ii) qu'une telle filiale n'exerce pas directement une forme d'activités d'échange de puissance; et

(iii) qu'une telle filiale obtienne une certification d'un GRT dans les 12 mois suivant, à moins que le tiers ne soit pas exempté en vertu de l'article 44 (2) de la directive 2009/72/CE.

Dans le contexte des articles 8.4 et 8.5, «Filiale» désigne une filiale détenue à 100% directement et contrôlée à 100% directement d'un GRT individuel. Dans ce contexte, le «contrôle» désigne la possession du pouvoir de diriger ou de causer la direction de la gestion ou les politiques de cette Filiale.

8.6 Le fait qu'une Filiale à laquelle une Action a été cédée (i) cesse d'être une Filiale et / ou (ii) effectue directement toute forme d'activités d'échange d'énergie devra être considéré comme une Cession et les articles 8.1 et 8.2. sont applicables mutatis mutandis. Si les Actionnaires n'approuvent pas à l'unanimité la Cession présumée conformément à l'article 8.1, les Actions concernées seront automatiquement cédées de la Filiale au GRT originel avec un effet à compter de la date de la non-approbation des Actionnaires.

III. Gestion - Surveillance - Représentation

La Société est administrée par un Directoire qui devra exercer ses fonctions sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance conformément à la section IV, § 4, Sous-§2 de la Loi.

A. Directoire

Art. 9. Composition du Directoire.

9.1 La Société est administrée par un Directoire composé de trois (3) membres maximum.

9.2 Dans le cas où le capital social de la Société est de moins de cinq cent mille euros (EUR 500.000), les fonctions du Directoire peuvent être exercées par une seule personne à condition d'avoir été approuvée par l'Assemblée Générale.

9.3 Les membres du Directoire doivent être des personnes physiques.

9.4 L'Assemblée Générale nomme / révoque les membres du Directoire et l'Assemblée Générale fixe la durée de leur mandat.

9.5 Les membres du Directoire sont nommés pour une période qui ne dépasse pas six (6) ans. Les membres sortants du Directoire peuvent être réélus.

9.6 Les membres du Directoire peuvent être révoqués à tout moment par la seule décision de l'Assemblée Générale. Le retrait d'un membre du Directoire ne met pas automatiquement fin à son contrat de travail.

Art. 10. Réunions du Directoire.

10.1 La procédure applicable aux réunions du Directoire sera définie dans les règlements internes relatifs à la Société, qui doivent au moins comprendre les formalités de convocation applicables.

10.2 Tout membre du Directoire peut participer à toute réunion du Directoire par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler mutuellement. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

10.3 Le Directoire ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

10.4 Toutes les résolutions du Directoire sont soumises à l'approbation de la majorité des membres présents ou représentés à la réunion. En cas d'égalité des voix, le président du Directoire dispose d'une voix prépondérante et le Conseil de Surveillance doit être informé de la décision prise et de la position de chaque membre du Directoire.

10.5 En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par tous les membres du Directoire sont valides et exécutoires de la même manière que si elles étaient adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique et elles peuvent être prouvées par lettre, télécopie ou par courriel.

Art. 11. Pouvoirs et obligations du Directoire.

11.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux Actionnaires sont de la compétence du Directoire, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

11.2 Le Directoire exerce ses fonctions sous la supervision du Conseil de Surveillance. En particulier, il doit préparer et soumettre au Conseil de Surveillance:

- (a) au moins sur une base trimestrielle un rapport écrit sur le cours des activités de la Société et de son évolution probable,
- (b) en temps opportun après la clôture de chaque exercice, les comptes annuels afin de les vérifier et les inspecter.

11.3 Le Directoire doit préparer et mettre à jour au moins une fois par an un projet de Plan de Développement de l'Exploitation décrivant les activités à créer, à développer, à maintenir ou à arrêter dans un délai de trois ans avec l'élaboration du budget et une évaluation de haut niveau des ressources implicites et des transactions financières, des forces, des faiblesses, des opportunités et des menaces. Le projet de Plan de Développement de l'Exploitation doit être soumis au Conseil de Surveillance pour examen et avis. Après examen par le Conseil de Surveillance avec un avis favorable, le président du Conseil de Surveillance doit envoyer le projet de Plan de Développement de l'Exploitation, avec l'avis du Conseil de Surveillance aux Actionnaires. Le Plan de Développement de l'Exploitation prendra effet après l'approbation par une résolution de l'Assemblée Générale. Dans le cas où l'Assemblée Générale n'approuve pas le Plan de Développement de l'Exploitation, les raisons doivent être fournies au Directoire qui doit préparer une version révisée suivant le même processus d'examen et d'approbation.

11.4 Nonobstant les dispositions ci-dessus, les transactions pour lesquelles le Directoire aura besoin d'une autorisation préalable du Conseil de Surveillance peuvent être définies dans les règles internes de la Société. Lorsqu'une transaction nécessite l'autorisation du Conseil de Surveillance et cette autorisation est refusée, le Directoire peut soumettre le différend à l'Assemblée Générale.

Art. 12. Délégation de pouvoirs par le Directoire.

12.1 Le Directoire est autorisé à déléguer des pouvoirs spéciaux et limités à un (1) ou plusieurs personne(s) pour des tâches spécifiques par une résolution du Directoire.

12.2 Le Directoire est autorisé à déléguer la gestion journalière ainsi que le pouvoir de représenter la Société à cet égard, à un ou plusieurs membres du Directoire. La délégation en faveur d'un membre du Directoire doit aussi comporter l'obli-

gation pour le Directoire de rapporter à l'Assemblée Générale annuelle chaque année sur le salaire, les frais et avantages quelconques alloués au délégué.

12.3 Le Directoire déterminera les pouvoirs, la rémunération, la durée de la période de la représentation, le cas échéant, et toutes les autres conditions pertinentes à cette délégation.

Art. 13. Représentation de la Société - Signature.

13.1 La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) membres du Directoire.

13.2 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de toute personne à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués conformément aux articles 12.1 ou 12.2 ci-dessus.

13.3 Si le Directoire est composé d'un membre unique, la Société sera engagée envers les tiers par la signature de son membre unique. La Société est également engagée envers les tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le membre unique.

B. Conseil de Surveillance

Art. 14. Nomination et révocation des membres du Conseil de Surveillance.

14.1 Le Conseil de Surveillance est composé d'un maximum de douze (12) membres. Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'Assemblée Générale pour une durée maximum de six (6) ans. Les membres sortants du Conseil de Surveillance sont éligibles pour une réélection. Le nombre des membres du Conseil de Surveillance et leur mandat sera déterminé par l'Assemblée Générale de telle manière que le nombre des mandats coïncidents ne dépasse pas un tiers du nombre des membres du Conseil de Surveillance dans le même temps.

14.2 Les membres du Conseil de Surveillance peuvent être révoqués à la discrétion de l'Assemblée Générale des Actionnaires à tout moment, sans préavis ni indemnité de départ.

Art. 15. Les réunions du Conseil de Surveillance.

15.1 La procédure applicable aux réunions du Conseil de Surveillance doit être stipulée dans les règlements internes relatifs à la Société, qui doivent au moins comprendre les formalités de convocation applicables.

15.2 Dans tous les cas, tous les membres du Conseil de Surveillance peuvent participer à toutes les réunions du Conseil de Surveillance par voie de conférence téléphonique ou par d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes qui participent à la réunion d'entendre et de parler les uns aux autres. La participation à une réunion par ces moyens est équivalente à une participation en personne à cette réunion.

15.3 Le Conseil de Surveillance ne délibère valablement que si au moins trois quarts (3/4) de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à l'unanimité des membres présents ou représentés. Si l'unanimité ne peut être atteinte à l'égard d'une résolution, la résolution devra être mise à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil de Surveillance qui devra être convoquée par le président dans les deux (2) semaines suivantes. Cette résolution est adoptée à la deuxième réunion du Conseil de Surveillance (i) si au moins trois quarts (3/4) de ses membres sont présents ou représentés et (ii) si la majorité des trois quarts (3/4) des membres présents ou représentés votent en faveur de cette résolution.

Art. 16. Pouvoirs et fonctions du Conseil de Surveillance.

16.1 Le Conseil de Surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le Directoire, sans être autorisé à interférer dans la gestion.

16.2 Le Conseil de Surveillance doit accorder ou refuser les autorisations nécessaires conformément à l'article 11.4 ci-dessus.

16.3 Le Conseil de Surveillance doit avoir un droit illimité d'inspecter toutes les transactions de la Société; il peut inspecter, mais pas emporter, les livres, la correspondance, les procès-verbaux et en général tous les registres de la Société.

16.4 Le Conseil de Surveillance peut exiger du Directoire de fournir des informations de toute nature qu'il juge nécessaires pour exercer ses fonctions de supervision.

16.5 Le Conseil de surveillance peut procéder ou faire procéder à toutes les vérifications nécessaires à l'accomplissement de ses fonctions.

Art. 17. Délégation de pouvoirs.

17.1 Le Conseil de Surveillance peut également donner des mandats spéciaux pour un ou plusieurs de ses membres pour les transactions spécifiques et révoquer ces pouvoirs à tout moment.

17.2 Le Conseil de Surveillance peut décider de créer des comités dont la composition et les fonctions sont déterminées par le Conseil de Surveillance et qui exercent leurs fonctions sous sa responsabilité. Ces responsabilités ne seront toutefois constituées à une délégation à un comité des pouvoirs réservés par la Loi ou par les Statuts au Conseil de Surveillance ou avoir pour conséquence une réduction ou une limitation des pouvoirs du Directoire.

C. Règles communes au Directoire et au Conseil de Surveillance

Art. 18. Composition du Directoire et du Conseil de Surveillance.

18.1 Nul ne peut être membre du Directoire et du Conseil de Surveillance en même temps.

18.2 Toutefois, dans le cas d'une vacance au sein du Directoire, le Conseil de Surveillance peut désigner un de ses membres pour exercer les fonctions de membre du Directoire. Pendant cette période, les fonctions de la personne en question en tant que membre du Conseil de Surveillance sont suspendues.

Art. 19. Les décisions du Directoire et du Conseil de Surveillance.

19.1 Les délibérations du Directoire et du Conseil de Surveillance sont constatées par des procès-verbaux et signés par le président respectif et le secrétaire respectif ou, en leur absence, par deux autres membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance. Les procurations resteront annexées à celle-ci.

19.2 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou ailleurs sont signés par le président ou par deux autres membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance.

19.3 Tout membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance qui a un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une affaire soumise à l'approbation du Directoire ou du Conseil de Surveillance est tenu d'en informer le Directoire ou le Conseil de Surveillance et de le faire mentionner aux procès-verbaux de la réunion. Il / elle ne doit pas prendre part à cette délibération et son vote ne sera pas pris en compte pour déterminer le quorum et la majorité dans le cadre de la présente résolution.

19.4 Toutefois, si le Directoire ou le Conseil de Surveillance est composé d'un seul membre, tel conflit d'intérêts doit seulement être mentionné dans un registre des opérations entre le membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance en question et la Société et le membre en question doivent continuer à prendre part à l'opération en question.

19.5 Aucun contrat ou aucune transaction entre la Société et toute autre société ou entité que ce soit, doit être affecté ou invalidé par le seul fait que l'un ou plusieurs des membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance de la Société a/ont un intérêt personnel dans, ou est un membre du Directoire, du Conseil de Surveillance, un administrateur, un directeur ou un employé de cette société ou de cette entité. Tout membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance qui est un membre du Directoire, un membre du conseil de surveillance, un administrateur, un directeur ou un employé d'une société ou entité avec laquelle la Société s'engage ne peut pas, pour la seule raison de son poste dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir par rapport à un tel contrat ou par rapport à une autre affaire.

Art. 20. Nomination d'un secrétaire.

20.1 Un secrétaire peut être nommé par le président du Directoire ou du Conseil de Surveillance qui peut, mais ne doit pas être nécessairement un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance, et ce dernier sera chargé de prendre les procès-verbaux de la réunion. Dans le cas où le secrétaire n'est pas un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance, le secrétaire ne doit pas avoir le droit de vote.

Art. 21. Responsabilité.

21.1 Les membres du Directoire sont responsables envers la Société conformément au droit commun concernant l'exécution de leur mandat et de toute négligence dans la gestion des affaires de la Société. Ils sont conjointement et solidairement responsables à la fois envers la Société et envers les tiers pour les dommages qui résultent d'une violation de la Loi ou des Statuts. Ils seront déchargés de cette responsabilité dans le cas d'une violation à laquelle ils n'ont pas participé à condition qu'aucune faute ne leur soit imputable et qu'ils aient signalé une telle violation à la première Assemblée Générale après en avoir pris connaissance. L'autorisation donnée par le Conseil de Surveillance conformément à l'article 11.4 ci-dessus ne doit pas exonérer les membres du Directoire de leur responsabilité.

21.2 Les membres du Conseil de Surveillance sont responsables envers la Société conformément au droit commun concernant l'exécution du mandat qui leur est donné et pour toute négligence dans la supervision des affaires de la Société. Ils sont conjointement et solidairement responsables à la fois envers la Société et envers les tiers pour les dommages qui résultent d'une violation de la Loi ou des Statuts. Ils seront déchargés de cette responsabilité dans le cas d'une violation à laquelle ils ne sont pas un participé à condition qu'aucune faute soit imputable à eux et qu'ils aient signalé une telle violation à la première Assemblée Générale après en avoir pris connaissance.

21.3 Sauf en cas de dol, les membres du Directoire ou du Conseil de Surveillance ne peuvent pas, en raison de leur fonction, être déclarés personnellement responsables pour les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

Art. 22. Publication d'information.

22.1 Même après que leurs fonctions aient pris fin, les membres du Directoire et du Conseil de Surveillance et toute personne appelée à assister aux réunions de ces organes dirigeants sont soumis à une obligation de confidentialité en ce qui concerne les informations relatives à la Société dont la publication serait susceptible de nuire aux intérêts de la Société, à l'exclusion des cas dans lesquels une telle publication est légalement requise ou admise.

IV. Actionnaires

Art. 23. Assemblée Générale des Actionnaires.

23.1 Les résolutions des Actionnaires sont adoptées lors des Assemblées Générales. L'Assemblée Générale est investie des pouvoirs les plus étendus afin d'adopter et de ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

23.2 Chaque action donne droit à un (1) vote et chaque Action Bénéficiaire donne droit à un (1) vote.

Art. 24. Convocations aux Assemblées Générales.

24.1 L'Assemblée Générale annuelle sera convoquée par le président du Directoire conformément à l'article 27.4 ci-dessous.

24.2 Sauf dans le cas prévu par l'article 24.3 ci-dessous, toute Assemblée Générale sera convoquée et l'ordre du jour sera défini par le Directoire.

24.3 De plus, chaque Actionnaire peut demander qu'une Assemblée Générale soit convoquée afin de délibérer sur un ordre du jour défini.

24.4 Chaque Actionnaire peut demander que des nouveaux points soient portés à l'ordre du jour de la réunion, au moins cinq (5) jours avant la réunion.

24.5 Une convocation écrite stipulant le lieu, l'heure et l'ordre du jour de toute Assemblée Générale est donnée à tous les Actionnaires au moins deux semaines avant la date de L'Assemblée Générale sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion et dans ce cas, l'Assemblée Générale sera convoquée avec un préavis écrit de huit jours calendrier. Le délai de convocation est considéré comme courant à la date d'envoi de la convocation. Une notification écrite de tous les points ajoutés à l'ordre du jour conformément à l'article 24.4 ci-dessus sera donnée à tous les Actionnaires dans les plus brefs délais.

24.6 Les Assemblées Générales se tiendront au lieu et heure indiqués dans les convocations.

24.7 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

24.8 Un Actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne, Actionnaire ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

Art. 25. Participation et procédures de vote.

25.1 Chaque Actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler mutuellement. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à ladite réunion.

25.2 La Société peut décider de permettre à chaque Actionnaire de voter par le biais de bulletins de vote fournis par la Société. Les bulletins de vote renseignent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion, le texte des résolutions proposées ainsi que trois (3) cases permettant de voter pour, contre ou de s'abstenir pour chaque résolution. Les bulletins de vote doivent être renvoyés par les Actionnaires au siège social avant l'Assemblée Générale. Les bulletins de vote qui n'indiquent ni un vote (pour ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

25.3 Un procès-verbal, signé par tous les Actionnaires présents ou représentés dès que possible, comprenant une liste de présence, sera rédigé pour chaque Assemblée Générale.

Art. 26. Quorum et majorité.

26.1 L'Assemblée Générale ne peut prendre des décisions que si au moins (i) trois quarts des Actionnaires sont présents ou représentés et (ii) trois quarts des Actions Bénéficiaires sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée et le même quorum s'appliquera.

26.2 Les convocations précisent l'ordre du jour de l'Assemblée Générale et indiquent la date et les conclusions, y compris, le cas échéant, le texte de modification des Statuts, de la précédente Assemblée Générale.

26.3 Toutes les résolutions de l'Assemblée Générale sont adoptées à l'unanimité (par les Actionnaires présents ou représentés), sauf pour les résolutions relatives à la révocation d'un membre du Conseil de surveillance, qui doivent être adoptées à la majorité simple des Actions présentes ou représentées conformément à la Loi.

26.4 Si une résolution n'est pas adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale, une période de réflexion de quinze (15) jours ouvrables sera respectée. Le Directoire devra à la requête d'un ou de plusieurs Actionnaires convoquer une deuxième Assemblée Générale après la période de réflexion afin de délibérer sur les résolutions pour lesquelles l'unanimité n'a pas été atteint dans la première instance. La même exigence de présence de quorum comme prévu par l'article 26.1 est applicable à cette nouvelle Assemblée Générale et les résolutions sont valablement adoptées avec une double majorité (i) des trois quarts (3/4) des Actions présentes ou représentées et (ii) des trois quarts (3/4) des Actions Bénéficiaires présentes ou représentées, étant précisé en outre que la résolution ne peut être bloquée que par au moins trois (3) Actionnaires ayant leur siège social dans trois (3) pays différents et représentant plus d'un quart (1/4) des Actions et plus d'un quart (1/4) des Actions Bénéficiaires.

26.5 Afin d'éviter tout doute, les dispositions de l'article 26.4 ci-dessus sont applicables lorsque l'approbation unanime des Actionnaires est requise par la Loi (c'est-à-dire le changement de nationalité de la Société, ou l'augmentation de l'engagement des Actionnaires).

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 27. Exercice social et approbation des comptes annuels.

27.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

27.2 Chaque année, le Directoire doit dresser le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, conformément aux principes comptables conformes à la loi luxembourgeoise, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des agents, Directoire et commissaires aux comptes envers la Société.

27.3 Un mois avant l'Assemblée Générale, le Directoire fournira des pièces justificatives et un rapport concernant les opérations de la Société aux commissaires aux comptes, qui préparent dès lors, un rapport exposant leurs propositions.

27.4 L'Assemblée Générale est tenue à l'adresse du siège social ou à tout autre endroit se situant dans la commune du siège social, comme indiqué dans l'avis de convocation, le troisième mercredi du mois de juin de chaque année à 10h00. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 28. Commissaires aux comptes/Réviseurs d'entreprises.

28.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou réviseurs d'entreprise.

28.2 L'Assemblée Générale nomme les réviseurs d'entreprises et fixe leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Les commissaires aux comptes/réviseurs d'entreprises sont rééligibles

Art. 29. Affectation des bénéfices.

29.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

29.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende à un compte de réserve ou le reporter.

29.3 Le Directoire est autorisé de distribuer des acomptes sur dividende, sous réserve d'une autorisation préalable du Conseil de Surveillance, à tout moment, aux conditions suivantes:

(a) des comptes intermédiaires sont établis par le Directoire;

(b) ces comptes intermédiaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(c) la décision de distribuer des acomptes sur dividende est prise par le Directoire dans les deux (2) mois suivant la date des comptes; et

(d) dans leur rapport au Directoire, le cas échéant, les commissaires aux comptes ou les réviseurs d'entreprises doivent vérifier si les conditions ci-dessus ont été respectées.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 30. Dissolution.

30.1 La Société peut être dissoute à tout moment, sur décision de l'Assemblée Générale adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, Actionnaires ou non, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

30.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux Actionnaires proportionnellement aux Actions détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 31. Dispositions générales.

31.1 Les convocations et communications, et respectivement les renoncations à celles-ci, et les décisions circulaires sont établies par écrit, fax, ou courrier électronique.

31.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil de Surveillance/Directoire peuvent également être données par un membre conformément aux conditions acceptées par le Conseil de Surveillance/Directoire.

31.3 Les signatures peuvent être faites sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

31.4 Tous les points non expressément prévus par les Statuts doivent être déterminés en accord avec la Loi, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, avec tout accord conclu de temps à autre entre les Actionnaires.

Résolution 8

L'Assemblée et les Nouveaux Actionnaires DECIDENT d'accepter, à partir de la date du présent acte, la démission des administrateurs suivants:

1. Mr. Eric Godard, en tant qu'Administrateur de Classe A;
2. Elia System Operator S.A., en tant qu'Administrateur de Classe B, représenté par son représentant permanent, Mr. Frank Vandenberghe;
3. TransnetBW GmbH, en tant qu'Administrateur de Classe C, représenté par son représentant permanent, Mr. Rainer Joswig;
4. TenneT TSO GmbH, en tant qu'Administrateur de Classe D, représenté par son représentant permanent, Mr. Torsten Dietz;
5. RTE Réseau de Transport d'électricité, en tant qu'Administrateur de Classe E, représenté par son représentant permanent, Mr. Pierre Bornard;
6. Amprion GmbH, en tant qu'Administrateur de Classe F, représenté par son représentant permanent, Mr. Klaus Kleinekorte;
7. TenneT TSO B.V., en tant qu'Administrateur de Classe G, représenté par son représentant permanent, Mr. Jacob Melchior Kroon;
8. Mr Thomas Karall, en tant qu'Administrateur de Classe H,
9. Mr. Thomas Tillwicks, en tant qu'Administrateur de Classe I;
10. Mr. Vitoslav Turk, en tant qu'Administrateur de Classe J;
11. Mr. Panagiotis Aslanis, en tant qu'Administrateur de Classe K;
12. Mr. Luigi De Francisci, en tant qu'Administrateur de Classe L;
13. Mrs. Bente Hagem, en tant qu'Administrateur de Classe M;
14. Mr. Torben Glar Nielsen, en tant qu'Administrateur de Classe N.

L'Assemblée DECIDE de nommer, à partir de la date du présent acte, les personnes suivantes en tant que membres du Conseil de Surveillance de la Société:

1. Mr. Michel BRUNNER, né à Zurich, Suisse, le 19 mai 1972, résidant professionnellement à Swissgrid AG, Dammsstrasse 3, PO Box 22, 5070 Frick, Suisse, en tant que membre du Conseil de Surveillance pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels 2016;
2. Mr. Emanuel COLOMBO, né à Monza, Italie, le 9 septembre 1972, résidant professionnellement à Rte, Tour Initiale, 1, Terrasse Bellini F-92919 Puteaux (La Défense) France, en tant que membre du Conseil de Surveillance pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels 2016;
3. Mrs. Kamilla CSOMAI, née à Győr, Hongrie, le 9 février 1973, résidant professionnellement à Mavir, H-1031 Budapest, Anikó str. 4., en tant que membre du Conseil de Surveillance pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels 2016;
4. Mr. Thorsten DIETZ, né à Recklinghausen, Allemagne, le 10 décembre 1971, résidant professionnellement at TenneT TSO GmbH, Bernecker Straße 70, 95448 Bayreuth, Allemagne, en tant que membre du Conseil de Surveillance pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels 2016;
5. Mr. Luigi DE FRANCISCI, né à Palermo, Italie, le 30 décembre 1956, résidant professionnellement à Rete Elettrica Nazionale, Roma - Viale Egidio Galbani, 70 - 00156, en tant que membre du Conseil de Surveillance pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels 2016;
6. Mr. Manfred PILS, né à Vienne, Autriche, le 15 octobre 1954 résidant professionnellement à Austrian Power Grid, Wagramer Strasse 19, A-1220 Wien, en tant que membre du Conseil de Surveillance pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels 2016;
7. Mr. Konrad PURCHALA, né à Varsovie, Pologne, le 7 novembre 1974, résidant professionnellement à PSE S.A., ul. Warszawska 165, 05-520 Konstancin-Jeziorna, Pologne, en tant que membre du Conseil de Surveillance pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels 2016;
8. Mr. Frank VANDENBERGHE, né à Lauwe, Belgique, le 31 janvier 1956, résidant professionnellement at Elia, Boulevard de l'Empereur 20, B-1000 Brussels, Belgium, en tant que membre du Conseil de Surveillance pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels 2016;

L'Assemblée DECIDE de nommer, à partir de la date du présent acte, la personne suivante en tant que membre unique du Directoire de la Société:

- Mr. Corné MEEUWIS, né à Tilburg, le 06 août 1961, résidant professionnellement au 2 rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg-Hamm, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que membre du Directoire de la Société en qualité de Président

Directeur Général (PDG) pour une période se terminant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société approuvant les comptes annuels 2017.

Clôture de l'assemblée

Les résolutions antérieures ont été prises séparément et unanimement.

Etant donné qu'aucun autre point n'est à l'ordre du jour et que personne d'autre ne demande la parole, l'Assemblée est clôturée par le Président à heures.

Estimation des frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à sa charge en raison des présentes Fusion et augmentation de capital est évalué environ à huit mille euros (EUR 8.000).

Constatation

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande des parties comparantes ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à l'Assemblée et aux membres du Bureau, chacun et tous connus du notaire instrumentant, ces derniers ont signé le présent acte original avec le notaire.

Signé: J.-Y. Lhommel, M. Feldmann, Q. Ramaget, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 26 juin 2015. GAC/2015/5381. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 27 juillet 2015.

Référence de publication: 2015130323/1412.

(150140825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Bollig Immo S.à r.l. et Cie SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-6412 Echternach, Alferweiher.

R.C.S. Luxembourg B 92.998.

L'an deux mille quinze, le dix-neuvième jour du mois d'août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

ONT COMPARU:

1) Madame Micheline BOLLIG, sans état, née à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), le 14 avril 1938, demeurant à L-6437 Echternach, 1, rue Ermesinde, en sa qualité de détentrice de quatre-vingt-huit (88) parts sociales de commanditaires (l'«Associée Commanditaire 1»); et

2) La société à responsabilité limitée «BOLLIG PARTICIPATIONS S.à r.l.», ayant son siège social à L-6412 Echternach, Alferweiher, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 103545, en sa qualité de détentrice de deux parts sociales de commandité (l'«Associée Commanditée») et quatre-vingt-huit (88) parts sociales commanditaires (l'«Associée Commanditaire 2»),

ici dûment représentée par un de ses gérants, Monsieur Frank SCHILLING, employé, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 4 novembre 1961, demeurant à L-6460 Echternach, 33, place du Marché.

Lesquelles parties comparantes ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

- Que la société en commandite simple «BOLLIG IMMO S.à r.l. et Cie SCS», établie et ayant son siège social à L-6412 Echternach, rue Alferweiher, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 92998, (matricule: 1973 21 00 086), (la «Société»), a été originairement constituée sous forme d'une société en nom collectif dénommée «Entreprise de transport Zimmer & Bollig», suivant acte reçu par Maître Joseph-Alphonse Paul DUMONT, alors notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 31 mai 1946, publié au Recueil Spécial numéro 49 du 10 août 1946,

et que les statuts (les «Statuts») ont été modifiés:

* suivant acte sous seing privé du 31 décembre 1972, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 53 du 28 mars 1973, contenant notamment la transformation en société en commandite simple sous la raison sociale «Entreprise de transport Zimmer-Bollig»;

* suivant acte reçu par Maître Joseph HOFFMANN, alors notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 18 janvier 1980, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 71 du 9 avril 1980;

* suivant acte reçu par Maître Réginald NEUMAN, alors notaire de résidence à Bascharage (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 4 mai 1984, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 154 du 12 juin 1984, contenant notamment le changement de la dénomination sociale en “Entreprise de Transport Josephine DAHM, veuve Pierre BOLLIG”;

* suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 8 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 136 du 27 mars 1995,

* suivant acte reçu par ledit notaire Paul DECKER, en date du 14 mai 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 475 du 2 septembre 1997,

* suivant acte reçu par ledit notaire Paul DECKER, en date du 3 août 2002, non publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations;

* suivant acte reçu par ledit notaire Paul DECKER, en date du 9 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 18 du 8 janvier 2005, contenant notamment l’adoption par la Société de la dénomination sociale “ALFERWEIHER S.à r.l. et Cie SCS”;

* suivant acte reçu par ledit notaire Paul DECKER, en date du 4 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1908 du 11 octobre 2006;

* suivant acte reçu par ledit notaire Paul DECKER, en date du 11 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 532 du 3 mars 2008

* suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 janvier 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 540 du 26 février 2015, contenant notamment l’adoption par la Société de sa dénomination sociale actuelle;

- Qu'un projet de fusion entre la Société (encore dénommée la “Société Absorbée”) et la société à responsabilité limitée “BOLLIG PARTICIPATIONS S.à r.l.”, établie et ayant son siège social à L-6412 Echternach, Alferweiher, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 103545, (matricule: 2004 24 20 604), (la “Société Absorbante” et ensemble avec la Société Absorbée, les “Sociétés Fusionnantes”), a été arrêté en date du 26 juin 2015 par la Gérante-Associée Commanditée de la Société et les gérants de la Société Absorbante (le “Projet de Fusion”); le Projet de Fusion ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1739 du 15 juillet 2015;

- Que les parties comparantes sont les seules et uniques associées actuelles de la Société (les “Associés”) et qu'elles se sont réunies en assemblée générale extraordinaire (l’“Assemblée”) et ont pris à l’unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L’Assemblée constate que la Gérant-Associée Commanditée lui a présenté le Projet de Fusion entre les Sociétés Fusionnantes, la fusion devant s’opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l’ensemble des actifs et passifs, sans exception ni réserve, de la Société Absorbée à la Société Absorbante (la “Fusion”).

Deuxième résolution

L’Assemblée reconnaît avoir renoncé, par courrier, à (i) l’établissement du rapport écrit de la Gérante-Associée Commanditée de la Société expliquant les termes de la Fusion et les fondements juridiques et économiques de celle-ci, tel que requis par l’article 265 (3) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la “Loi”) et à (ii) l’examen des termes du projet commun de fusion par des experts indépendants et le rapport y relatif tel que requis par l’article 266 (5) de la Loi.

Le courrier susmentionné restera attaché au présent acte.

Troisième résolution

L’Assemblée reconnaît que les Associés avaient la possibilité de prendre connaissance, conformément à l’article 267 de la Loi, au siège social de la Société au moins un (1) mois avant la date de la présente Assemblée des documents suivants:

- le Projet de Fusion; et

- les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des exercices 2012, 2013 et 2014 des Sociétés Fusionnantes;

les Associés ayant renoncé à la mise à disposition d'un état comptable, prévu par l’article 267 (1) c), la déclaration de renonciation restera attachée au présent acte.

Quatrième résolution

L’Assemblée décide d’approuver le Projet de Fusion et de réaliser la Fusion par l’absorption de la Société Absorbée par la Société, aux conditions prévues par le Projet de Fusion.

L'Assemblée constate enfin qu'en date des présentes, la Fusion prend effet entre les associés des Sociétés Fusionnantes et que la Société Absorbée cesse d'exister.

Cinquième résolution

Comme suite à l'approbation de la fusion par la Société Absorbée, l'Assemblée constate que, (i) d'un point de vue comptable, les opérations de la Société Absorbée seront traitées comme si elles l'avaient été pour le compte de la Société à partir du 1^{er} janvier 2015 et (ii) que la Fusion ne sera effective entre les Sociétés Fusionnantes et vis-à-vis des tiers qu'après la publication de la présente Assemblée dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux articles 273 et 9 de la Loi.

Sixième résolution

L'Assemblée décide:

- d'accorder décharge pleine et entière à la Gérante de la Société pour l'exercice de son mandat jusqu'en date de ce jour; et
- que les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège social de la Société Absorbante.

Attestation

Conformément aux dispositions de l'article 271 de la Loi, le notaire soussigné, après vérification, atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant aux sociétés fusionnantes ainsi qu'au projet commun de fusion.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux personnes comparantes, connues du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdites personnes ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. BOLLIG, F. SCHILLING, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 25 août 2015. 2LAC/2015/19195. Reçu soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur ff. (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Référence de publication: 2015145235/110.

(150159121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

Bollig Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6412 Echternach, rue Alferweiher.

R.C.S. Luxembourg B 103.545.

L'an deux mille quinze, le dix-neuvième jour du mois d'août;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

ONT COMPARU:

1) Madame Micheline BOLLIG, sans état, née à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg), le 14 avril 1938, demeurant à L-6437 Echternach, 1, rue Ermesinde; et

2) Monsieur Frank SCHILLING, employé, né à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 4 novembre 1961, demeurant à L-6460 Echternach, 33, place du Marché.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "BOLLIG PARTICIPATIONS S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-6412 Echternach, Alferweiher, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 103545, (matricule: 2004 24 20 604), (la "Société"), a été constituée originellement sous la dénomination sociale de "ALFERWEIHER S.à r.l.", suivant acte reçu par Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 9 octobre 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1300 du 17 décembre 2004,

et que les statuts (les "Statuts") ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 14 janvier 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 523 du 25 février 2015, contenant notamment l'adoption par la Société de sa dénomination sociale actuelle;

- Qu'un projet de fusion entre la Société (encore dénommée la "Société Absorbante") et la société en commandite simple "BOLLIG IMMO S.à r.l. et Cie SCS", établie et ayant son siège social à L-6412 Echternach, rue Alferweiher, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 92998, (matricule: 1973 21 00 086), (la "Société Absorbée" et ensemble avec la Société Absorbante, les "Sociétés Fusionnantes"), a été arrêté en date du 26 juin

2015 par les gérants de la Société et la Gérante-Associée Commanditée de la Société Absorbée (le “Projet de Fusion”); le Projet de Fusion ayant été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1739 du 15 juillet 2015;

- Que les comparants sont les seuls et uniques associés actuels de la Société (les “Associés”) et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (l’“Assemblée”) et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée constate que les gérants lui a présenté le Projet de Fusion entre les Sociétés Fusionnantes, la fusion devant s'opérer par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de l'ensemble des actifs et passifs, sans exception ni réserve, de la Société Absorbée à la Société Absorbante (la “Fusion”).

Deuxième résolution

L'Assemblée reconnaît avoir renoncé, par courrier, à (i) l'établissement du rapport écrit des gérants de la Société expliquant les termes de la Fusion et les fondements juridiques et économiques de celle-ci, tel que requis par l'article 265 (3) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la “Loi”) et à (ii) l'examen des termes du projet commun de fusion par des experts indépendants et le rapport y relatif tel que requis par l'article 266 (5) de la Loi.

Le courrier susmentionné restera attaché au présent acte.

Troisième résolution

L'Assemblée reconnaît que les Associés avaient la possibilité de prendre connaissance, conformément à l'article 267 de la Loi, au siège social de la Société au moins un (1) mois avant la date de la présente Assemblée des documents suivants:

- le Projet de Fusion; et

- les comptes annuels ainsi que les rapports de gestion des exercices 2012, 2013 et 2014 des Sociétés Fusionnantes;

les Associés ayant renoncé à la mise à disposition d'un état comptable, prévu par l'article 267 (1) c), la déclaration de renonciation restera attachée au présent acte.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le Projet de Fusion et de réaliser la Fusion par l'absorption de la Société Absorbée par la Société, aux conditions prévues par le Projet de Fusion, et plus particulièrement,

- l'annulation des deux parts sociales de commandité et des quatre-vingt-huit (88) parts sociales commanditaires détenues par la Société dans la Société Absorbée, la contrepartie étant affectée au compte de prime de fusion,

- l'augmentation de capital de la Société à hauteur de six cent trente-six mille quatre cent quatre-vingts euros (436.480,- EUR), par la création de trois mille cinq cent vingt (3.520) parts sociales nouvelles émises au pair comptable et attribuées à Madame Micheline BOLLIG, pré-qualifiée, en rémunération de ses quatre-vingt-huit (88) parts sociales de commanditaire,

étant entendu que les réserves distribuables de la Société Absorbée seront ajoutées aux réserves distribuables de la Société et comptabilisées sur le compte de prime de fusion de la Société, sans exception ni réserve.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des Statuts qui sera désormais rédigé comme suit:

“Le capital social est fixé à quatre cent quarante-huit mille huit cent quatre-vingts euros (448.880,- EUR), représenté par trois mille six cent vingt cent (3.620) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune, intégralement libérées.”

Cinquième résolution

L'Assemblée constate également que la Société Absorbée était propriétaire d'un bien immeuble sis à Echternach, inscrite au cadastre de la commune d'Echternach, section B d'Echternach, au lieu-dit: “In der Alf”, sous le numéro 1776/4932, comme place (occupée), bâtiment non défini, contenant 1 hectare 55 ares et 50 centiares.

Titre de propriété

La Société Absorbée est devenue propriétaire dudit bien immeuble en vertu d'un acte d'augmentation de capital moyennant apport en nature reçu par le crédit notaire Paul DECKER, en date du 4 août 2006, transcrit au bureau des hypothèques à Diekirch, le 23 août 2006, volume 1209, numéro 66.

Que partant, le crédit bien immeuble appartient de plein droit par suite de la Fusion à la “BOLLIG PARTICIPATIONS S.à r.l.”, pré-désignée.

Sixième résolution

L'Assemblée constate que par conséquent la Fusion se trouve réalisée, entraînant de plein droit et simultanément les effets visés à l'article 274, notamment la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante.

La Fusion est effective à partir de la date du présent acte notarié comme indiquée en haut.

Septième résolution

Comme suite à l'approbation de la Fusion par la Société Absorbée, l'Assemblée constate que, (i) d'un point de vue comptable, les opérations de la Société Absorbée seront traitées comme si elles l'avaient été pour le compte de la Société à partir du 1^{er} janvier 2015 et (ii) que la Fusion ne sera effective vis-à-vis des tiers qu'après la publication de la présente assemblée dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux articles 273 et 9 de la Loi.

Attestation

Conformément aux dispositions de l'article 271 de la Loi, le notaire soussigné, après vérification, atteste l'existence et la légalité des actes et formalités incombant aux sociétés fusionnantes ainsi qu'au projet commun de fusion.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Junglinster, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux personnes comparantes, connues du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdites personnes ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. BOLLIG, F. SCHILLING, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 25 août 2015. 2LAC/2015/19196. Reçu soixante-quinze euros 75,- €.

Le Receveur ff. (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 septembre 2015.

Référence de publication: 2015145236/98.

(150159143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

DWS Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 25.754.

Das Verwaltungsreglement - Deutsche Bank - wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deutsche Asset & Wealth Management Investment S.A.

Référence de publication: 2015141376/11.

(150153865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

DWS Rendite Optima Four Seasons, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement - DWS Rendite Optima Four Seasons - wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deutsche Asset & Wealth Management Investment S.A.

Référence de publication: 2015141379/9.

(150153871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Costeley Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 140.994.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 21 septembre 2015 à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2015 ;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2015 ;
3. affectation des résultats au 30 juin 2015 ;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes ;
6. divers.

Référence de publication: 2015141827/10/18.

DWS Global, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement - DWS Global - wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deutsche Asset & Wealth Management Investment S.A.

Référence de publication: 2015141377/8.

(150153868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

DWS India, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement - DWS India - wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deutsche Asset & Wealth Management Investment S.A.

Référence de publication: 2015141378/8.

(150153869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

DWS Russia, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement - DWS Russia - wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deutsche Asset & Wealth Management Investment S.A.

Référence de publication: 2015141380/8.

(150153872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

Global Emerging Markets Balance Portfolio, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement - Global Emerging Markets Balance Portfolio - wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Deutsche Asset & Wealth Management Investment S.A.

Référence de publication: 2015141381/9.

(150153873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2015.

OneWorld Tactics, Fonds Commun de Placement.

Das Koordinierte Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015145732/8.

(150159122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

pulse invest, Fonds Commun de Placement.

Das Koordinierte Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015145733/8.

(150159123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

Marino S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 56.112.

Réctificatif L150158656 déposé le 27/08/2015

Im Jahre zweitausendundfünfzehn, am vierundzwanzigsten August,

Vor dem unterschriebenen Notar Martine SCHAEFFER mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft "MARINO S.A." mit Sitz in L-1653 Luxembourg, 2 - 8, Avenue Charles de Gaulle, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 56112,

gegründet durch Urkunde, aufgenommen durch den Notar Georges d'Huart mit dem Amtssitz in Pétange, am 20. August 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 588 vom 13. November 1996. Die Satzungen wurden letztmalig abgeändert gemäß Urkunde des Notars Paul Bettingen vom 19. Dezember 2006, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 373 vom 14. März 2007,

zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten Die Gesellschaft hat ein Kapital von einunddreißig tausend Euros (31.000,- EUR), eingeteilt in eintausend zweihundert fünfzig (1.250) Anteile ohne Nennwert.

Die Versammlung beginnt unter dem Vorsitz von Herrn Gianpiero SADDI, Notarschreiber, mit professioneller Anschrift in 74, Avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Der Vorsitzende beruft zum Sekretär Frau Marilyn KRECKE, Privatangestellte, mit professioneller Anschrift in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Gianpiero SADDI, vorbenannt.

Sodann stellt der Vorsitzende fest:

I. dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Büro der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht, dass die 1.250 Aktien ohne Nennwert, welche das gesamte Kapital von EUR 31.000 darstellen, hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind.

Die Versammlung ist somit ordnungsgemäß zusammengestellt und kann gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen, da auch alle anwesenden und vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem instrumentierenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet, bleibt zusammen mit der Vollmacht des Alleinaktionärs, gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert wird, als Anlage beigefügt.

II. Die Aktionäre der Gesellschaft und der ANFINANZ HOLDING SPF S.A. haben, in Übereinstimmung mit Artikel 266 (5) des Gesetzes, auf die Untersuchung des Verschmelzungsplans durch einen unabhängigen Prüfer sowie auf die Erstellung eines Berichts durch einen solchen unabhängigen Prüfer verzichtet.

III. Der Verschmelzungsplan wurde durch den Vorstand der Gesellschaft und den Verwaltungsrat der ANFINANZ HOLDING SPF S.A. am 13. Juli 2015 unterzeichnet und am 21. Juli 2015 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1799/2015 veröffentlicht, gemäß Artikel 262 des Gesetzes.

IV. Die Aktionäre der Gesellschaft und der ANFINANZ HOLDING SPF S.A. haben, in Übereinstimmung mit Artikel 265 (3) des Gesetzes, auf der Verschmelzungsberichte art.265 (1) und art.265 (2) verzichtet.

V. Den Aktionären der Gesellschaft standen seit dem 13. Juli 2015 gemäß Artikel 267 (1) (a), (b) und (d) des Gesetzes vom 10. August 1915 über Handelsgesellschaften in seiner derzeit geltenden Fassung (das „Gesetz“) die folgenden Dokumente am Sitz der Gesellschaft zur Einsichtnahme zur Verfügung:

- gemeinsamer Verschmelzungsplan zwischen der Gesellschaft und ANFINANZ HOLDING SPF S.A. mit Gesellschaftssitz in L-1653 Luxembourg, 2-8, Avenue Charles de Gaulle, eingetragen im luxemburgischen Handelsregister unter der Nummer B 38 739,, zur Verschmelzung der ANFINANZ HOLDING SPF S.A. mit und auf die Gesellschaft (der „Verschmelzungsplan“);

- Jahresabschlüsse und Geschäftsberichte der Gesellschaft und der ANFINANZ HOLDING SPF S.A. der letzten drei Jahre;

- Verschmelzungsbericht des Vorstandes der Gesellschaft vom 10. Juli 2015 und des Verwaltungsrats der ANFINANZ HOLDING SPF S.A. ebenfalls vom 10. Juli 2015.

VI. dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1 - Änderung der statutarischen Sprache der Gesellschaft von Französisch in Deutsch;

2 - Bestätigung der beigegebenen deutschen Version der koordinierten Satzung;

3 - Kapitalerhöhung der Gesellschaft um den Betrag von EUR 1 116 000,00 durch die Ausgabe von 45 000 neuer Aktien;

Die genannte Kapitalerhöhung erfolgt durch Einbringung der Gesellschaft Luxemburger Rechts ANFINANZ HOLDING SPF S.A. mit Gesellschaftssitz in L-1653 Luxembourg, 2-8, Avenue Charles de Gaulle, eingetragen im luxemburgi-

schen Handelsregister unter der Nummer B 38 739 entsprechend dem Bericht des Wirtschaftsprüfungsgesellschaft Compagnie Européenne de Révision S à r. l. mit Sitz in L-1130 Luxembourg, 37, Rue d'Anvers.

4 - Abänderung von Artikel 3 der Gesellschaftssatzung, und ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf eine Million einhundert siebenundvierzig tausend Eur (EUR 1 147 000,00), eingeteilt in 46 250 Aktien ohne Nennwert.

VII. Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Versammlung beschliesst, die statutarische Sprache der Gesellschaft zu ändern von Französisch in Deutsch.

Zweiter Beschluss

Die Versammlung bestätigt den Wortlaut der koordinierten Satzung entsprechend der beigegebenen Übersetzung.

Diese Übersetzung, von den Mitgliedern des Büros und dem instrumentierenden Notar „ne varietur“ unterzeichnet, bleibt zusammen mit der Vollmacht des Alleinaktionärs, gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert wird, als Anlage beigelegt

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, der Übertragung aller aktiven und passiven Vermögenswerte der ANFINANZ HOLDING SPF S.A. in ihrer Gesamtheit an die MARINO S.A., mit buchhalterischer Wirkung zum 01. Januar 2015 zuzustimmen; somit ist der Verschmelzungsplan vom 13. Juli 2015, veröffentlicht am 21. Juli 2015 im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 1799/2015 angenommen.

Die Versammlung beschliesst, mit Wirkung wie obengenannt, die Einbringung der Gesellschaft ANFINANZ HOLDING SPF S.A. in die Gesellschaft Luxemburg Rechts MARINO S.A..

Daraufhin beschließt die Generalversammlung, dass als Gegenleistung für die Übertragung aller aktiven und passiven Vermögenswerte der ANFINANZ HOLDING SPF S.A. an die MARINO S.A.,

45 000 (fünfundvierzigtausend) neue, nennwertlose, voll eingezahlte Aktien an den Alleinaktionär der ANFINANZ HOLDING SPF S.A. ausgegeben werden sollen,

und beschließt, das Gesellschaftskapital der Gesellschaft im Rahmen einer Kapitalerhöhung in einem Gesamtbetrag von EUR 1.116.000,00 (eine Million einhundertsechszehntausend Euro),

um es von seinem jetzigen Betrag von EUR 31.000 (einunddreissigtausend Euro) auf EUR 1.147.000 (eine Million einhundert siebenundvierzigtausend Euro), zu erhöhen.

Die neuen Aktien der Gesellschaft sollen mit buchhalterischer Wirkung ab dem 01. Januar 2015 das Recht zur Beteiligung an den seit dem 1. Januar 2015 erzielten Ergebnissen/Gewinnen der Gesellschaft verleihen. Die neuen Aktien werden die Form von Namensaktien haben und ihre Eintragung in das Aktionärsregister der Gesellschaft wird am heutigen Tag erfolgen.

Die Generalversammlung erkennt an, dass die neuen Aktien wie folgt gezeichnet werden:

RUNGE HOLDING GmbH, mit Sitz in D-49328 MELLE, Westhoyeler Strasse 25, eingetragen beim Amtsgericht Osnabrück unter der Nummer HRB 18216,

einzige Aktionärin der ANFINANZ HOLDING SPF S.A.,

hier vertreten durch Herrn Gianpiero SADDI, vorbenannt, gemäß privatschriftlicher Vollmacht, erklärt alle 45.000 neue Aktien zu zeichnen.

Vorbezeichnete Vollmacht bleibt, nachdem diese «ne varietur» durch die Erschienenen und den unterzeichnenden Notar unterschrieben wurde, gegenwärtiger Urkunde beigelegt.

Die Generalversammlung beschließt, der Zeichnung der neuen Aktien durch RUNGE HOLDING GmbH zuzustimmen und 45.000 (fünfundvierzigtausend) voll eingezahlte neue Aktien an RUNGE HOLDING GmbH auszugeben.

Gemäss Artikel 32-1 und 26-1 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften wurde ein Bericht über die Sacheinlage erstellt durch Compagnie Européenne de Révision Sàrl mit Sitz in L-8124 Bridel, 15 rue des Carrefours.

Die Schlussfolgerung dieses Berichtes, welcher auf Französisch verfasst ist, lautet wie folgt:

„In Zuge unserer Arbeit haben wir von keinerlei Fakten Kenntnis erlangt die uns glauben ließen, dass der Wert der Einbringung nicht mit dem der Anzahl der ausgegeben Aktien und deren Nennwert in Einklang steht.“

Der Bericht bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigelegt.

Die Generalversammlung stellt weiterhin fest, dass nach übereinstimmender Beschlussfassung zur Umsetzung der Verschmelzung durch die Aktionäre der ANFINANZ HOLDING SPF S.A. im Rahmen einer am heutigen Tag abgehaltenen außerordentlichen Generalversammlung, die Verschmelzung mit buchhalterischer Wirkung zum 01. Januar 2015 wirksam erfolgen wird.

Vierter Beschluss

Die Versammlung beschliesst, Artikel 3 der Gesellschaftssatzung abgeändert, und ihm folgenden Wortlaut zu geben:
„Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf eine Million einhundert siebenundvierzig tausend Eur (EUR 1 147 000,00), eingeteilt in 46.250 Aktien ohne Nennwert.

Fünfter Beschluss

Die Versammlung, angesichts vorerwähnte Beschlüsse, beschliesst der koordinierten Satzung folgenden Wortlaut zu geben

KOORDINIERTE SATZUNG

Form, Bezeichnung, Sitz und Dauer

Art. 1. Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung „MARINO S.A.“.

Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg. Er kann verlegt werden in jeden Ort des Grossherzogtums Luxemburg durch einfache Entscheidung des Verwaltungsrats.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

Gesellschaftszweck

Art. 2. Gesellschaftszweck ist die Beteiligung, unter irgendwelcher Form, an luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen, der Erwerb von allen Arten von Wertpapieren und Rechten, auf dem Wege der Beteiligung, der Einbringung, der Zeichnung sowie auf jede Art, insbesondere der Erwerb von Patenten und Lizenzen, ihre Verwaltung und Verwertung.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, auf dem Wege der Ausgabe von Schuldverschreibungen, die wandelbar und / oder nachrangig sein können.

Die Gesellschaft kann alle geschäftlichen, industriellen und finanziellen Tätigkeiten ausüben, die im direkten oder indirekten Zusammenhang stehen mit dem Gesellschaftszweck oder diesem förderlich sind.

Gesellschaftskapital

Art. 3. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf eine Million einhundert siebenundvierzig tausend Eur (EUR 1 147 000,00), eingeteilt in 46.250 Aktien ohne Nennwert, alle voll eingezahlt.

Alle Aktien lauten auf Inhaber.

Die Gesellschaft kann eigene Aktien zurückkaufen mit Genehmigung der Generalversammlung und entsprechend den gesetzlichen Vorschriften.

Verwaltung

Art. 4. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen Verwaltungsrat, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, deren Amtsdauer sechs Jahre nicht überschreiten darf; sie sind jedoch für einen oder mehrere Termine rückwählbar.

Art. 5. Der Verwaltungsrat ist ermächtigt zur Ausübung aller Rechtshandlungen, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder durch die Satzung der Generalversammlung vorbehalten sind.

Beratungen und Beschlüsse des Verwaltungsrates sind nur dann gültig, wenn die Mehrheit der amtierenden Verwaltungsratsmitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei die Vertretung unter Verwaltungsratsmitgliedern, in schriftlicher oder fernschriftlicher Form, statthaft ist.

Der Verwaltungsrat fasst seine Beschlüsse mit einfacher Mehrheit der anwesenden und vertretenen Mitglieder.

Art. 6. Die Generalversammlung und / oder der Verwaltungsrat können Verwaltungsbefugnisse abtreten an ein Verwaltungsratsmitglied, einen Geschäftsführer oder eine andere Person.

Die Gesellschaft wird gegenüber Dritten jederzeit durch die Unterschrift eines Verwaltungsratsmitglieds gebunden.

Aufsicht

Art. 7. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, deren Amtsdauer nicht länger als sechs Jahre sein kann; sie sind jedoch für einen oder mehrere Termine rückwählbar.

Art. 8. Der Verwaltungsrat kann Vorschüsse auf Dividenden nur gewähren mit dem Einverständnis des / der Kommissare.

Geschäftsjahr

Art. 9. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Hauptversammlung

Art. 10. Die vorschriftsmäßig zusammengetretene Generalversammlung der Aktionäre vertritt alle Aktionäre der Gesellschaft.

Sie hat weitgehendste Vollmachten, um über alle Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden.

Sie bestimmt die Verwendung oder die Ausschüttung des Nettogewinns. Jeder Aktionär hat das Recht, an den Beratungen der Hauptversammlung teilzunehmen, selbst oder durch einen Vertreter.

Art. 11. Die ordentliche Generalversammlung tritt jährlich zusammen Gesellschaftssitz oder an einem anderen, im Einberufungsschreiben genannten Ort in Luxemburg am ersten Montag des Monats Mai um 10:00 Uhr

Schlussbestimmung

Art. 12. Die Gesetze vom zehnten August eintausendneuhundertfünfzehn betreffend die Handelsgesellschaften sowie deren Abänderungsgesetze finden ihre Anwendung überall wo die gegenwärtigen Satzungen keine Abweichungen beinhalten

Feststellung

Der unterzeichnete Notar stellt die Existenz und die Rechtmäßigkeit der Urkunden und der Formalitäten, die durch die Gesellschaft und ANFINANZ HOLDING SPF S.A. im Hinblick auf die Verschmelzung unterzeichnet worden sind, fest.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie am Anfang dieser Urkunde erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen und Übersetzung in die Sprache der Vertreter der Erschienenen, alle dem Notar nach Vor- und Nachnamen, Personenstand und Wohnort bekannt, haben alle die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: G. Saddi, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 25 août 2015. 2LAC/2015/19255. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Yvette Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2015.

Référence de publication: 2015146111/184.

(150159492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2015.

Promont, Fonds Commun de Placement.

Das Koordinierte Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015145734/8.

(150159124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

NV Strategie Emerging, Fonds Commun de Placement.

Das Koordinierte Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015145735/8.

(150159125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

Investment Vario Pool, Fonds Commun de Placement.

Das Koordinierte Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015145736/8.

(150159126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

ASM Asset Special Management Fund, Fonds Commun de Placement.

Das Koordinierte Verwaltungsreglement wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt. Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

WARBURG INVEST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015145737/8.

(150159127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2015.

SEB Private Equity Opportunity Fund III S.C.A., SICAV-SIF, Société d'Investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé sous la forme d'une société en commandite par actions.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 179.461.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of August.

Before Us Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg

Was held

an extraordinary general meeting of shareholders of the company SEB Private Equity Opportunity Fund III S.C.A., SICAV-SIF (hereafter the «Company»).

The Company was incorporated by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 3 July 2013, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2437 from 2 October 2013.

The Company is registered with the “Registre de Commerce et des Sociétés” (Trade and Companies Register) of Luxembourg under the section B and the number B 179.461.

The meeting was opened at 11:00 a.m by Ms Sophie Lozinguez, Senior Officer - Fund Legal, professionally residing in Howald, being in the chair.

The Chairperson appoints Ms Anita RATZMANN, Legal counsel, professionally residing in Howald, as Secretary.

The meeting elects Mrs Chantal Leclerc, Senior Officer - Fund Legal, professionally residing in Howald, as Scrutineer.

I. The Shareholders present or represented at the meeting, as well as the number of shares held by each of them are shown on an attendance list signed by the proxy of the shareholders represented and by the members of the bureau. The said list initialled “ne varietur” by the members of the bureau will be annexed to this document, to be registered with this deed. The proxies are attached to the deed received by Maître Cosita Delvaux, notary residing in Luxembourg on 30 June 2015.

II. This meeting has been convened by notices containing the agenda published in the Mémorial C, in the Tageblatt and in the Letzebuurger Journal on 20 July 2015 and 4 August 2015.

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1) Determination of an ultimate duration of the Partnership, by supplementing Article 2-Duration with the following sentence:

“The ultimate duration of the Partnership cannot be extended beyond 31 December 2030”.

2) Miscellaneous III. As appears from the said attendance list, that, out of the twenty-eight thousand eight hundred ninety-eight point seven hundred fifty-three (28,898.753) shares in issue, nine thousand six hundred fifty point one hundred sixty-eight (9.650,168) shares are present or duly represented at the present meeting.

A draft of the co-ordinated articles of incorporation may be obtained free of charge at the registered office of the Company.

The Chairperson informs the meeting that a first extraordinary general meeting has been convened by the same agenda as the agenda of the present meeting indicated above, for the 30th of June 2015 and that the quorum requirements for voting the items of the agenda had not been attained.

In accordance with Article 67-1 of the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended, the present Meeting may thus deliberate validly no matter how many shares are represented.

After deliberation, the Meeting unanimously takes the following:

Resolution

The Meeting resolves to amend Article 2 of the Articles which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 2. Duration.** The Partnership is incorporated for a limited period of time. It shall be terminated on 31 December 2026 without prejudice to the right of the extraordinary general meeting of shareholders amending these articles of incorporation to extend the duration of the Partnership, by a resolution of the general meeting of shareholders passed with (i) a presence quorum of fifty percent (50%) of the shares at the first call and, if not achieved, with no quorum requirement for the second call, (ii) the approval of a majority of two-thirds (2/3) of the votes validly cast by the shareholders present or represented at the meeting, and (iii) the consent of the General Partner (as this term is defined in article 16 hereof). The ultimate duration of the Partnership cannot be extended beyond 31 December 2030.”

There being no other business on the agenda, the meeting was closed at 11:30.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the appearing persons, this deed is worded in English only.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known by the notary by surname, name, civil status and residence, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Signé: S. LOZINGUEZ, A. RATZMANN, C. LECLERC, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 25 août 2015. Relation: 1LAC/2015/27101. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 août 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015146229/65.

(150159772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2015.

Merck Invest SCS, Société en Commandite simple.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 32-36, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 198.375.

Extrait du 1^{er} juillet 2015 de la convention de la société en commandite simple de Merck Invest SCS

Le 1^{er} juillet 2015, une société en commandite simple (la «Société») a été constituée avec les caractéristiques suivantes:

1) La dénomination de la Société est: «Merck Invest SCS».

2) L'associé commandité de la Société est MERCK-FINANZ AG, une société constituée et existante selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B9108, est associé commandité de la Société (l'«Associé Commandité»).

3) L'objectif des Associés en constituant la Société est:

- De faire des affaires ensemble en vue de générer un profit;
- L'achat et l'acquisition de participations ou d'autres intérêts dans toute société, sous n'importe quelle forme;
- La gestion, l'administration, le contrôle et le développement liés au maintien de ces participations ou intérêts;
- D'effectuer des opérations financières liées au maintien, l'administration, la gestion active, le contrôle et le développement des participations, incluant, de façon non limitative, l'octroi et le refinancement de prêts et lignes de crédit, ainsi que l'administration et la gestion active de ces prêts et lignes de crédit;
- La gestion active de la trésorerie et de tout autre équivalent, la souscription et l'octroi de tout prêt à court, moyen ou long terme, d'avances et de financements, sous quelque forme que ce soit, de ou à destination des sociétés appartenant au même groupe; la participation dans tout contrat de gestion centralisée de trésorerie, la signature de contrats et la relation avec toute banque, établissement financier ou partenaire financier;
- L'investissement et la gestion active de fonds disponibles;
- L'utilisation de toute technique ou instrument liés à ses investissements, dans un objectif de gestion efficace, incluant des techniques ou des instruments conçus afin de protéger la Société contre les risques de crédit, de taux de change, de taux d'intérêt et d'autres risques;
- La fourniture de services à des sociétés appartenant au même groupe de sociétés, incluant de façon non limitative, la fourniture de services administratifs, de gestion, de gestion d'actifs ou de trésorerie.

La Société peut réaliser toutes opérations en relation directe ou indirecte, ou nécessaires à l'accomplissement de son objet.

4) Le siège social de la Société est établi au 32-36, Boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

5) La Société est exclusivement gérée par MERCK-FINANZ AG, comme étant son Associé Commandité et unique gérant.

L'Associé Commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et entreprendre toutes les mesures nécessaires ou utiles en vue d'accomplir l'objectif de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la loi luxembourgeoise ou par l'acte de constitution de la Société à l'assemblée générale des Associés.

L'Associé Commanditaire est soumis aux restrictions prévues par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée.

6) La Société est constituée par un acte sous seing privé daté du 1^{er} juillet 2015. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
MERCK-FINANZ AG
L'associé commandité

Référence de publication: 2015115745/48.

(150124692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Kiminvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 146.007.

—
DISSOLUTION

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE PREMIER JUILLET.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Bernard POMAGALSKI, né le 29 janvier 1938 à Grenoble - France, demeurant 1a rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg,

ci-après nommée «l'associé unique»,

Lequel comparant, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- que la société anonyme KIMINVEST S.A., ayant son siège social au 7a rue de Glacis, L-1628 Luxembourg, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B sous le numéro 146 007, ci-après dénommée «la Société», a été constituée suivant acte notarié en date du 14 décembre 1998 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 135 du 3 mars 1999, sous la forme d'une société civile immobilière dénommée S.C.I. LAURESSA. La société a été transformée en société anonyme sans changement de sa personnalité juridique et dénommée KIMINVEST S.A. suivant acte notarié en date du 30 mars 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 19 mai 2009, numéro 1038. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié du 9 Septembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 8 novembre 2013, n°2800.

- que le capital social de la Société est fixé à EUR 100.000 (cent mille euros), représenté par mille (1.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libéré;

- Que la Société possède un immeuble mieux décrit ci-après,

- Que le comparant, déclare expressément que la Société n'est impliquée dans aucun litige ou procès de quelque nature qu'il soit et que les actions ne sont pas mises en gage ou nantissement.

- Que l'associé unique exerçant les pouvoirs dévolus à une assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société décide de mettre la Société en liquidation et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- que l'associé unique se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité il a rédigé son rapport de liquidation, lequel reste annexé au présent acte. L'associé unique déclare que tout le passif de la Société connu ou provisionné envers les tiers a été payé et que le passif qu'avait la Société envers lui a fait l'objet d'une compensation avec l'actif de la Société. L'associé unique déclare reprendre tout l'actif de la société et il déclare encore que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel, qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé;

- que l'actif éventuel restant sera attribué à l'associé unique;

- que l'actif de la Société est composé des biens et droits immobiliers suivants:

Désignation

A SAINT-JORIOZ (HAUTE-SAVOIE), (74410), 125 Impasse des Anémones.

UNE MAISON à usage d'habitation et les fonds et terrain en dépendant.

Figurant au cadastre savoir:

Section	N°	Lieudit	Surface
AN	546	125 IMP ANEMONE	00ha 31a 03ca

Observation étant ici faite que la parcelle cadastrée section AN numéro 546 provient de la réunion des parcelles anciennement cadastrées section AN numéros 107, 114 et 528, ainsi qu'il résulte d'un procès-verbal de cadastre numéro 24146 en date du 27 novembre 2000, publié au service de la publicité foncière d'ANNECY le 30 novembre 2000, volume 2000P numéro 17666.

Situation hypothécaire:

Il résulte d'un état hypothécaire dressé en date du 5 juin 2015 par le service de la Publicité Foncière d'ANNECY, que les biens ci-avant désignés ne se trouvent grevés d'aucune inscription hypothécaire.

111645

Effet relatif

I-) En ce qui concerne la parcelle anciennement cadastrée section AN numéro 107

Acquisition par la SCI LAURESSA (devenue SA KIMINVEST) suivant acte reçu par Maître Bernard BOSSU, Notaire à MOUTIERS, le 26 avril 1999 dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière d'ANNECY le 9 juin 1999 volume 99P numéro 8226.

En ce qui concerne la parcelle anciennement cadastrée section AN numéro 114

Acquisition par la SCI LAURESSA (devenue SA KIMINVEST) suivant acte reçu par Maître Bernard BOSSU, Notaire à MOUTIERS, le 15 avril 1999 dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière d'ANNECY le 9 juin 1999 volume 99P numéro 8224.

En ce qui concerne la parcelle anciennement cadastrée section AN numéro 528

Acquisition par la SCI LAURESSA (devenue SA KIMINVEST) suivant acte reçu par Maître Bernard BOSSU, Notaire à MOUTIERS, le 09 juillet 1999, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière d'ANNECY le 02 septembre 1999 volume 99P numéro 12580.

II-) Dépôt de pièces de la SA KIMINVEST (anciennement SCI LAURESSA) suivant acte reçu par Maître Bernard BOSSU, Notaire à MOUTIERS, le 12 août 2011, dont une copie authentique a été publiée au service de la publicité foncière d'ANNECY le 23 septembre 2011 volume 2011P numéro 16653.

Conditions du transfert de propriété

La partie comparante succède de plein droit à la société KIMINVEST S.A. dans la pleine propriété des biens immobiliers mentionnés ci-dessus, en lui succédant dans tous actes, contrats et conventions relatifs aux dits biens, lesquels sont libres de toutes inscriptions et transcriptions qui pourraient être préjudiciables.

L'entrée en jouissance des biens immobiliers est fixée à la date de ce jour, date à partir de laquelle les impôts fonciers et autres redevances sont à charge de la partie comparante.

Les biens sont transmis dans l'état effectif dans lequel ils se trouvent, avec les servitudes actives et passives inhérentes.

La possession juridique des biens qui font l'objet des présentes est transmise à la partie comparante à la date de ce jour.

Que concernant ces biens immobiliers, le notaire signale au comparant qu'une transcription au bureau des hypothèques du ressort dont dépend l'immeuble devra être effectuée par ses soins, ce que le comparant reconnaît;

- que les déclarations du liquidateur ont été vérifiées par la société SOCOGESCO INTERNATIONAL S.A., ayant son siège au 84 Grand Rue L-1660 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 44906, désignée comme «commissaire à la liquidation» par le Conseil d'Administration de la société en date du 12 juin 2015 à la demande de l'associé unique de la Société, lequel confirme l'exactitude du rapport du liquidateur. Le rapport du commissaire à la liquidation restera annexé au présent acte;

- que partant la liquidation de la Société est à considérer comme réalisée et clôturée;

- que décharge pleine et entière est donnée aux administrateurs et commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que décharge pleine et entière est donnée au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

- que Monsieur Bernard POMAGALSKI prénommé et/ou Madame Johanna FISCHMANN, juriste, née le 7 novembre 1953 à Paris (France), demeurant professionnellement 7a, rue des Glacis L-1628 Luxembourg, sont désignés tous deux comme mandataire spécial pour l'exécution de toute opération susceptible d'être accomplie une fois la société liquidée;

- que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société au 7a rue des Glacis L-1628 Luxembourg;

- que le registre d'actionnaires sera annulé et/ou les titres au porteur seront détruits en présence du notaire instrumentaire.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Frais

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison des présentes sont estimés à approximativement EUR 1.300,-.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue par ses nom, prénoms, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. POMAGALSKI, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 02 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/20625. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015117075/108.

(150126761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2015.

Brightlens S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 23, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 190.526.

Aus einem Anteilskaufvertrag vom 15. Juni 2015 geht Folgendes hervor:

Die Gesellschaft CONTALUX S.A. verkauft 100 Anteile der Gesellschaft BRIGHTLENES S.A R.L. an die Gesellschaft CONTALENS S.A., RCS Luxembourg B 197.844, mit Sitz in L-6776 Grevenmacher, 5, an den Laengten.

Die Gesellschaft CONTALENS S.A. ist somit alleiniger Anteilseigner.

Grevenmacher, am 15. Juni 2015.

Für gleichlautenden Auszug

Référence de publication: 2015115129/13.

(150124720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

eFront Luxembourg Group Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 26, boulevard de la Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 174.665.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique

Il résulte des résolutions prises en date du 18 mai 2015 que l'associé unique a décidé de renouveler les mandats des gérants suivants:

- M. Davy Beaucé, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, gérant de type A;

- Mme Daphné Charbonnet, avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, gérant de type A;

- M. Oliver Dellenbach, résidant au 18, avenue Mozart, F-75116 Paris, gérant de type B;

- M. Christophe Gammal, résidant au 35, rue des Merisiers, L-8253 Mamer, gérant de type B;

- M. Michael Goosse, avec adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, gérant de type B. jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2015.

Pour eFront Luxembourg Group Holdings S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2015115134/22.

(150124397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Luxad S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 105.566.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

de LUXAD S.A., Société Anonyme (en liquidation), 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, R.C. Luxembourg B 105.566, qui se tiendra le mardi 22 septembre 2015 à 11.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

1. Présentation des résultats de la liquidation et du rapport du liquidateur,
2. Nomination du commissaire à la liquidation,
3. Fixation de la date et de l'ordre du jour de la prochaine assemblée.

Pour assister ou être représentés à cette Assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015146344/755/17.

Le Camas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 190.600.

—
Extrait des minutes de l'assemblée générale de l'associé unique tenue en date du 9 juillet 2015.

Il résulte dudit procès-verbal que

- M. Eddy Dôme a démissionné de son poste de gérant de la Société avec effet à la date de l'assemblée.

- M. Gilles Duroy, né le 14 septembre 1983 à Arlon, Belgique et résidant professionnellement au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg a été nommé gérant de la Société avec effet à la date de l'assemblée et ce pour une période indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2015.

Pour: Le Camas S.à r.l.

Représenté par Gilles Duroy

Gérant

Référence de publication: 2015115137/19.

(150124821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Goodlens S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, an de Längten.

R.C.S. Luxembourg B 190.510.

—
Aus einem Anteilskaufvertrag vom 15. Juni 2015 geht Folgendes hervor:

Die Gesellschaft CONTALUX S.A. verkauft 100 Anteile der Gesellschaft GOODLENS S.A R.L. an die Gesellschaft CONTALENS S.A., RCS Luxembourg B 197.844, mit Sitz in L-6776 Grevenmacher, 5, an den Laengten.

Die Gesellschaft CONTALENS S.A. ist somit alleiniger Anteilseigner.

Grevenmacher, am 15. Juni 2015.

Für gleichlautenden Auszug

Référence de publication: 2015115136/13.

(150124750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

BDO Tax & Accounting, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 147.571.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 21 mai 2015

La démission de Monsieur Luc HANSEN est acceptée avec effet au 31 décembre 2014.

Sont renommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 septembre 2015:

- Monsieur Erwan LOQUET, conseiller fiscal, Président,
- Monsieur Marc LAMESCH, réviseur d'entreprises, expert-comptable,
- Monsieur Pierre LENTZ, réviseur d'entreprises, expert-comptable,
- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal,
- Monsieur Marc THILL, réviseur d'entreprises, expert-comptable,
- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, conseiller fiscal,
- Monsieur Daniel CROISE, réviseur d'entreprises, expert-comptable,
- Monsieur Gerdy ROOSE, conseiller fiscal,
- Madame Bettina BLINN, réviseur d'entreprises,
- Monsieur Joseph HOBSCHEID, réviseur d'entreprises,

- Monsieur Jacques PEFFER, réviseur d'entreprises,
- Madame Joëlle LYAUDET, conseiller fiscal
tous demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Est renommé réviseur d'entreprises agréé, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 30 septembre 2015:

- H.R.T. Révision S.A., société anonyme, ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L - 8030 Strassen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 29 juin 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015115249/29.

(150124171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

A.F.E. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 40.732.

—
Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2015

- L'Assemblée reconduit DELOITTE Audit en tant que Réviseur d'Entreprises agréé de la société, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle 2016 qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2015115138/12.

(150123971) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Optilux Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 64.994.

—
Le Bilan au 31 DECEMBRE 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2015115825/10.

(150124274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Optimal Consult SA, Société Anonyme.

Siège social: L-9911 Troisvierges, 11, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 109.314.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 29.06.15

L'assemblée acte le transfert du siège social à 11, rue de Drinklange à 9911 TROISVIERGES.

J.-L. LOUIS / A. DELARGE.

Référence de publication: 2015115826/10.

(150124418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.

Okilo s.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlentbach.

R.C.S. Luxembourg B 132.117.

—
Par la présente, je suis au regret de vous annoncer ma décision de démissionner de mes fonctions de gérant de votre société et ceci avec effet au 1^{er} juillet 2015.

Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.

Nicolas MILLE.

Référence de publication: 2015115822/10.

(150123921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juillet 2015.
